

N°42

Du mercredi 12 mars 2025

Dans les locaux de l'Office sur Toulouse

Salle 3^{ème} étage,

Maison de l'environnement, bureau de l'Office public de la langue occitane

14 rue de Tivoli (accès 6 rue de Valenciennes), Toulouse
(avec support visio-conférence).

Sommaire

1. Délibération AG250312.01 – Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale n°41 du 27 novembre 2024	3
Annexe à la délibération n°AG250312.01 – Procès-verbal de l’Assemblée générale n°41 du 27 novembre 2024	4
2. Délibération AG250312.02 – Adoption du nouveau projet d’établissement du Groupement et de son programme d’activités 2025-2030	6
Annexe à la délibération AG240312.02 – Nouveau projet d’établissement	8
3. Délibération AG250312.03 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.....	53
Annexe à la délibération n°AG250312.03	54
4. Délibération AG250312.04 – Adoption du rapport d’activités 2024 ;	55
Annexe n°1 à la délibération n°AG250312.04 – Activités ou actions réalisées en 2024	56
5. Délibération AG250312.05 – Adoption du compte financier 2024 du Groupement	59
Annexe 1 à la délibération AG240312.05 - RAPPORT DE GESTION DE L’ORDONNATEUR.....	60
Annexe 2 à la délibération AG240312.05 – Balance définitive.....	63
Annexe 3 à la délibération AG240312.05 – Bilan 2024.....	66
Annexe 4 à la délibération AG240312.05 – Compte de résultat 2024	67
6. Délibération AG250312.06 – Adoption du programme d’activités 2025 ;	68
Annexe n°1 à la délibération n°AG250312.06 : programme d’activités 2025, objectifs détaillés.....	69
Annexe n°2 à la délibération n°AG250312.06 : tableau de synthèse, incidences financières et organisationnelles	73
7. Délibération AG250312.07 – Adoption du budget initial 2025 du Groupement.....	74
Annexe n°1 à la délibération n°AG250312.07 – Synthèse du budget initial 2025.....	75
Annexe n°2 à la délibération n°AG250312.07 – Synthèse croisée du budget initial 2025	76
Annexe n°3 à la délibération n°AG250312.07 – Historique et état du compte 110.....	76
8. Délibération AG250312.08 – Programme de coopération interrégionale 2025 : soutien au fonctionnement des opérateurs interrégionaux partenaires – 1^{er} volet	77
9. Délibération AG250312.09 – Adoption de rédaction des nouveaux procès-verbaux.....	78
Annexe à la délibération n°AG250312.09 – Fiche explicative DGCL.....	79
10. Délibération AG250312.10 – Adhésion 2025 du Groupement à l’Association des professeurs de langues vivantes	83
11. Délibération AG250312.11 – Dispositif ENSENHAR étudiant : caducités et abandon de bourses.....	84
12. Délibération AG250312.12 - Constatation de la liste des subventions devenues caduques.....	85

Délibération AG250312.01 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale n°41 du 27 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière Assemblée générale du Groupement qui s'est tenue le 27 novembre 2024, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 27 novembre 2024 ci-annexé est approuvé.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

Lieu :

Cette assemblée statutaire s'est tenue exclusivement en visio-conférence.

Membres du Conseil d'administration présents (voix délibératives) :

M. Jean-Luc ARMAND, Conseiller régional délégué de Nouvelle-Aquitaine,

M. Benjamin ASSIÉ, Conseiller régional délégué d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur pédagogique régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,

M. Christophe CASTILLO, Agent comptable du Groupement,

Mme Magali CASTILLON, Conseillère Livre et lecture, archives, langue française et langues de France, DRAC Occitanie,

Mme Mélodie CHIBATTE, Chef de service Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

M. Célia DESCLAUX, Chargée de mission Langues et Cultures Régionales, Région Nouvelle-Aquitaine,

M. Thierry DOUSSINE, Inspecteur pédagogique régional du Rectorat de l'académie de Toulouse,

M. Gautier LAGALAYE, Directeur du Groupement,

Mme Florence MALARDIER, Gestionnaire administrative et financière du Groupement,

Mme Manuella STANDAROVSKI, Directrice adjointe, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Mme Fabienne TAJAN, Secrétaire générale adjointe, Rectorat,

M. Luc TRIAS, Responsable d'unité Arts plastiques et visuels et Langues et cultures régionales, Région Nouvelle-Aquitaine.

Pouvoirs reçus de :

Mme Charline CLAVEAU, Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues régionales, Région Nouvelle-Aquitaine, a donné son pouvoir à Jean-Luc ARMAND,

Mme Claire FITA, Vice-Présidente Culture pour tous, patrimoine et langues régionales, Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, a donné son pouvoir à M. Benjamin ASSIÉ,

M. Mostafa FOURAR, Recteur de l'académie de Toulouse, a donné son pouvoir à M. Jean-Luc ARMAND,

M. Marc OXIBAR, Conseiller Régional, Région Nouvelle-Aquitaine, a donné son pouvoir à Mme Charline CLAVEAU,

M. Michel ROUSSEL, Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Occitanie, a donné son pouvoir à M. Mostafa FOURAR ;

M. le Président constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut se tenir et délibérer valablement.

Délibération AG241127.01 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale n°40 du 16 juillet 2024 ;

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG241127.02 Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG18411.05 ;

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG241127.03 Adoption de la liste pour l'attribution d'aides individuelles pour le passage du Diplôme de compétence en langue 2024 ;

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG241127.04 Adoption de la liste pour l'attribution des aides Ensenhar Etudiant 2024-2025 ;

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG241127.05 Adoption pour le programme Ensenhar Professor 2024-2025 des modalités d'attribution des aides individuelles et des gratifications des enseignants tuteurs ;

M. LAGALAYE souhaite ajouter au rapport de la délibération N°5 la prise en charge des frais de déplacement des intervenants aux stages didactiques de la formation ENSENHAR Professeur.

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG241127.06 Adoption de l'adhésion à l'Association des professeurs de langues vivantes 2024 ;

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG241127.07 Adoption du report du vote budget initial 2025

La délibération, soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Délibération AG250312.02 – Adoption du nouveau projet d'établissement du Groupement et de son programme d'activités 2025-2030

Mesdames, Messieurs,

Considérant la délibération AG240306.05 approuvant notamment la révision du projet d'établissement du Groupement selon les principes directeurs débattus en Conseil d'administration,

Considérant révolue la première phase opérationnelle du Groupement, 2016-2023, au cours de laquelle celui-ci se vit confier la mise en œuvre des seules politiques partenariales à l'échelle interrégionale ainsi que le financement de l'ensemble des acteurs et actions promouvant la langue occitane,

Considérant l'importante concertation menée en 2024, année de transition,

Considérant le maintien de l'objectif global statutaire du Groupement : le développement du nombre de locuteurs actifs,

Considérant l'évolution du contexte, législatif notamment, depuis la création du Groupement en 2015,

Considérant les enjeux globaux, identifiés et précisés dans la première partie du rapport figurant en annexe, en matière de situation linguistique et sociolinguistique, de structuration de l'action publique en faveur de l'occitan et d'inter-régionalité de l'occitan,

Considérant les orientations principales, précisées dans la deuxième partie du rapport figurant en annexe, débattues lors du Conseil d'administration du 27 novembre dernier, ayant fait l'objet depuis d'une ultime concertation avec les représentants de chacun des membres du Groupement ainsi qu'avec les opérateurs interrégionaux publics ou financés par l'Office,

L'Office public de la langue occitane constitue désormais une ingénierie publique - de type "agence de développement de l'occitan" – agissant pour le compte de commanditaires publics.

Il intervient potentiellement à trois échelles distinctes et avec un rôle différent selon les échelles :

- A l'échelle de l'espace occitan global, en proposant de bâtir des partenariats nouveaux ou en contribuant à expérimenter des coopérations ;
- A l'échelle de son périmètre prioritaire d'intervention, par la volonté conjointe de ses trois membres ou par la volonté de l'un de ses membres, « à la carte » ;
- A l'échelle d'autres territoires d'oc, selon les critères de géographie prioritaire définis.

L'Office public de la langue occitane n'est pas une institution portant une politique linguistique, unique et descendante, mais une ingénierie au service de l'émergence, de la conduite et de la capitalisation de politiques linguistiques à l'échelle des territoires d'oc.

De l'interrégional au local, l'Office public de la langue occitane se projette en ingénierie d'animation, de coordination, d'expérimentation, d'innovation. Un acteur coopérant, souple dans son fonctionnement et partenarial. Un opérateur agissant à géométrie variable en fonction de sa capacité d'expertise et mobilisant celles de ses coopérateurs interrégionaux qu'il souhaite réunir en réseau d'acteurs.

Ses champs d'intervention propres sont révisés eu égard au projet global, aux métiers avérés de ses partenaires, et aux ressources modérées que le Groupement lui-même devra faire progresser.

Son programme d'activités 2025-2030, précisé dans la troisième partie du rapport annexé, est projeté selon trois axes complémentaires :

- DEVELOPPER

- Animer pour coopérer. Avec les autres opérateurs interrégionaux pour structurer des réseaux d'acteurs. En s'appuyant sur des écosystèmes en place. En facilitant l'échange entre professionnels. En favorisant des projets collectifs. En constituant un réseau technique des services des Collectivités. En contribuant à un dialogue récurrent avec les autres Offices.
 - Outiller. En complémentarité de l'existant, développer tout dispositif, guide, support, matériau susceptible de servir l'action. Stimuler l'émergence de « laboratoires » et expérimenter des « produits » innovants. Assurer le transfert de ces « produits » des uns vers les autres. Développer aussi une ingénierie financière au service de tous et maîtriser le cadre juridique, les potentialités qu'il offre.
 - Territorialiser pour associer, fédérer en fonction des contextes territoriaux, des avancées déjà connues ou des projets à venir en termes d'enseignement. Pour accompagner et coordonner les actions de sociabilisation linguistique. Avec les Collectivités publiques. Elles-mêmes pouvant s'appuyer sur les réseaux associatifs locaux. En étant présent dans les territoires. C'est combiner des approches publiques et privées en mobilisant des territoires d'exemplarité puis en accompagnant des territoires où la langue est plus en difficulté.
- **OBSERVER**
 - Connaître, pour convaincre. Les élus d'abord, du national au local.
 - Connaître pour faire savoir précisément ce qui motive ou contraint le désir de langue.
 - Connaître pour développer l'enseignement de l'occitan, pour l'organiser au mieux, aux plans spatial et temporel.
 - Connaître par la statistique, par l'enquête, par la rencontre et le terrain pour expertiser, évaluer et réorienter.
 - Connaître pour bâtir « à façon » une approche différenciée du développement de l'occitan.
 - **COMMUNIQUER**
 - Sur la langue, sur l'Office et ses partenaires
 - Pour démontrer l'intérêt de l'occitan.
 - Pour stimuler le désir de langue.
 - Pour faire adhérer aux politiques publiques menées.
 - Pour révéler l'offre de services du « réseau » d'acteurs.
 - Pour bâtir aussi le plan de communication en réponse à une stratégie de lobbying vers l'externe.
 - Pour partager avec les médias occitans une stratégie coordonnée.
 - Pour faire savoir les outils et dispositifs développés par l'Office et ses partenaires.
 - Pour partager les succès.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : le projet d'établissement de l'Office public de la langue occitane est révisé et le programme d'activités 2025-2030 arrêté, tels que définis dans le rapport figurant en annexe. Ce dernier sera précisé annuellement en fonction des moyens notamment et fera l'objet d'un rapport de bilan également annuel, soumis au vote de l'Assemblée générale.

ARTICLE DEUX : le Directeur du Groupement est garant de la mise en œuvre du programme d'activités, de son évaluation permanente et de ses éventuels ajustements alors soumis au Conseil d'administration.

ARTICLE TROIS : le Bureau du Groupement, tel que constitué et précisé en annexe, constitue le comité de suivi et de pilotage du programme d'activités 2025-2030.



Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration



D'òC

Projet d'établissement révisé

Date : 6 mars 2025

Rapport soumis à l'Assemblée générale du 12 mars 2025

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
LES ENJEUX IDENTIFIES.....	6
I. La mesure de la situation linguistique.....	6
1. Le désir d’occitan, la visibilité de la langue d’oc	6
2. L’étendue et la diversité de l’espace occitan	7
3. Les dynamiques de développement de l’occitan.....	7
II. La structuration et la démultiplication de politiques publiques en faveur de l’occitan	8
4. Le contexte législatif évolué	8
5. Les « politiques linguistiques » des Collectivités publiques membres	9
L’Etat.....	9
La Région Nouvelle-Aquitaine	9
La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	10
6. La langue occitane comme objet de politiques publiques	10
III. L’inter-régionalité de l’occitan.....	11
7. Une langue, des territoires d’oc.....	11
8. Les acquis et limites de la structuration interrégionale occitane	12
9. Les potentiels d’une coopération interrégionale renforcée.....	14
LES ORIENTATIONS.....	15
IV. Géographies d’intervention	15
10. L’espace linguistique occitan	15
11. Le périmètre prioritaire d’intervention	16
Le périmètre de l’intervention conjointe des membres	16
Le périmètre d’interventions « à la carte » pour l’un des membres	18
12. L’identification d’une géographie prioritaire à l’échelle locale.....	18
Les Départements et les Métropoles	18
Les autres Collectivités et établissements publics issus du « bloc communal »	19
V. Posture et rôle de l’Office	20
13. Une ingénierie publique	20
14. Un animateur de coopérations interrégionales	20
15. Des champs d’intervention propres	21
VI. Ressources et gouvernance	23
16. Les ressources de l’Office	23
17. L’équipe permanente	24

La composition et les fonctions.....	24
L'organisation territoriale.....	26
18. Gouvernance et partenariats potentiels	28
La composition du Groupement.....	28
Les instances internes	28
Les instances externes et rendez-vous récurrents	29
Les conventions de partenariat	29
LE PROGRAMME D'ACTIVITES 2025-2030.....	31
VII. Développer.....	31
19. Développement en faveur de la transmission.....	32
20. Développement en faveur de la sociabilisation	33
21. Développement transversal	34
Développement de réseaux	34
Développement événementiel.....	35
Développement du territoire numérique occitan.....	35
VIII. Observer.....	36
22. Un observatoire de l'enseignement occitan.....	37
23. Un observatoire des acteurs et des actions en faveur de la langue.....	38
24. Un observatoire de l'usage social de la langue	39
IX. Communiquer	40
25. Quelques notions clefs	41
26. Sur la langue	42
27. Sur l'Office	44

AVANT-PROPOS

L'Office public de la langue occitane est un outil de coopération créé en 2015 entre l'État et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée afin de soutenir et de renforcer les politiques partenariales menées en faveur de la langue occitane à l'échelle interrégionale. Groupement d'intérêt public, ses membres poursuivent en son sein un objectif commun : développer le nombre de locuteurs actifs.

Structure jeune, créée à l'époque d'importantes mutations de l'organisation territoriale française, l'Office public de la langue occitane a conduit une première phase opérationnelle, de 2016 à 2023, qui aura permis des résultats notables. Retenons ceux-ci :

- Présence conjointe de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée en son sein ;
- Coopération interrégionale amorcée, concomitamment avec l'extension des Régions ;
- Amorçage de partenariats avec d'autres acteurs œuvrant pour l'occitan ;
- Meilleure connaissance de la sociolinguistique occitane, cartographie de ses territorialités ;
- Communications et création de dispositifs permettant de rendre l'occitan plus attractif ;
- Structuration progressive d'une équipe dédiée, avec une diversité de profils et de métiers.

Au vu d'un contexte évolué, le Conseil d'administration du 16 novembre 2022 avait décidé le renouvellement du poste de direction de l'Office. L'appel à candidatures stipulait alors :

“Après 6 premières années d'existence, une réflexion commune entre les membres du GIP a été initiée afin de renforcer le rôle de l'OPLO en tant qu'outil de développement de la coopération interrégionale et de mise en œuvre des politiques linguistiques portées par ses membres. Dans ce cadre, il s'agit de travailler à une meilleure définition des objectifs et des missions du Groupement ainsi qu'à leur déclinaison opérationnelle en termes d'activités, de modalités d'organisation et de fonctionnement, de pilotage budgétaire etc. Ces travaux aboutiront à l'adoption d'une nouvelle feuille de route pour le Groupement pour les 6 années à venir. »

A compter d'octobre 2023, une nouvelle direction a engagé un important travail d'analyse en s'appuyant notamment sur la rencontre d'une centaine de structures et personnalités du secteur. Cette première phase a amené l'assemblée générale de l'Office à décider, par délibération du 6 mars 2024, de réviser le projet d'établissement autour de trois problématiques identifiées :

- Posture et rôles de l'Office ;
- Champs d'intervention et structuration du programme d'actions ;
- Géographies d'action de l'Office.

Ces problématiques ont depuis fait l'objet de différents temps d'analyse, de concertation et de partage avec des acteurs désireux de contribuer et appartenant à l'une des trois typologies suivantes :

- Les trois Collectivités publiques membres ;
- Des acteurs – publics, parapublics ou privés – œuvrant à l'échelle interrégionale ;
- D'autres Collectivités territoriales ou établissements publics investis sur le sujet ou désireux de l'investir.



Le projet d'établissement – “D’OC”, pour “Développement, Observation, Communication” – ici présenté part du constat partagé que les efforts consentis en matière d’enseignement depuis plusieurs décennies ne paraissent pas résoudre la problématique d’un usage social vivant de la langue par celles et ceux qui l’ont apprise.

Or, conformément à l’objectif commun poursuivi suscité – le développement du nombre de locuteurs actifs – et considérant que pour se développer une langue doit à la fois être transmise et utilisée, le projet d’établissement prévoit un programme d’activités visant un meilleur équilibre d’investissement de l’Office entre la transmission de l’occitan et le développement de son usage social.

Le présent rapport retrace et précise les enjeux identifiés depuis le lancement de la démarche de révision, puis fixe les orientations pour enfin définir la feuille de route qu’Etat, Région Nouvelle-Aquitaine et Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée confient à leur outil commun pour la période 2025-2030.

Est précisé que ce rapport ne vise pas à constituer LE projet pour l’occitan mais simplement à questionner et réviser ce que l’Office est susceptible d’apporter, complémentirement à l’ensemble des actions entreprises par d’autres sur ce sujet. Ceci considérant de fait l’état et les perspectives en termes de priorités politiques de ses membres ainsi que de ses moyens.

LES ENJEUX IDENTIFIES

Eu égard à la première phase de développement 2016-2023 de l'Office public de la langue occitane, ainsi qu'aux différents éléments de contexte évolués, trois enjeux principaux ont été identifiés pour la révision du projet d'établissement et sont étayés dans ce premier chapitre :

- I. L'enjeu de mesure de la situation linguistique
- II. L'enjeu de structuration et de démultiplication de politiques publiques en faveur de l'occitan
- III. L'enjeu d'inter-régionalité de l'occitan

I. La mesure de la situation linguistique

1. Le désir d'occitan, la visibilité de la langue d'oc

L'UNESCO classe la langue occitane « en danger » ou « en sérieux danger de disparition » (2010) selon ses différentes variétés. Par-delà ce que nous savons de commun en matière de traitement des langues régionales en France (non-officialité notamment), a-t-on véritablement diagnostiqué les problématiques spécifiques à la langue occitane ?

L'espace linguistique occitan n'est pas comparable à ceux du breton, du basque, du catalan, du corse ou de l'alsacien. En ce sens que si la langue y est une, le sentiment d'appartenance à une « identité occitane », lui, n'est pas de même nature que dans ces territoires à forte identité, moins étendus, qui trouvent aussi leurs fondements dans une géographie ou une histoire politique communes.

Par rapport à d'autres langues minorisées, l'occitan est particulièrement fragilisé. Par exemple, les situations du basque et du catalan - dont l'essentiel des espaces linguistiques est constitué de territoires où la langue est officielle et financée (Espagne et autonomies espagnoles correspondantes) - sont plus favorables.

Par ailleurs, les représentations sociales, voire politiques, d'une langue d'oc demeurée un « patois » sont encore vivaces¹. Plus encore, une concurrence linguistique s'est installée. Pourquoi choisir l'occitan ? Comment créer du désir pour une langue menacée de disparition ? Socialement et politiquement, cette problématique demeure centrale : la capacité à faire comprendre l'intérêt de l'occitan, à la rendre lisible elle-même ainsi que ses usages, à continuer d'améliorer son image, à motiver de nouveaux désirs, à faire adhérer au sujet et à porter une vision dynamique et projetée pour son développement.

Enfin, là où le « désir d'occitan » - l'appétence sociale ou politique - est constaté, il est régulièrement fait référence à une variété de la langue d'oc. C'est ici une représentation parfois individuelle, parfois collective ou territoriale qui s'exprime. Cette représentation, conforme à la diversité respectée de l'occitan, doit continuer à être considérée pour générer de l'adhésion « de terrain ». Il convient

¹ Cf. « Enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran », OPLO, 2020.

toujours de croiser cette logique de représentation sociale avec l'approche plus technique, sociolinguistique et scientifique qu'en a le Congrès permanent de la langue occitane - opérateur reconnu par les autorités publiques pour la régulation linguistique - qui distingue six variétés principales², tout en travaillant un lexique « commun » :

- Occitan auvergnat ;
- Occitan gascon, dont l'occitan aranais ;
- Occitan languedocien ;
- Occitan limousin ;
- Occitan provençal, dont l'occitan nissart ;
- Occitan vivaro-alpin.

2. L'étendue et la diversité de l'espace occitan

Langue romane, l'occitan demeure la langue dite régionale qui connaîtrait le plus grand nombre de locuteurs en France métropolitaine, aux côtés de l'alsacien³, et le plus grand nombre d'enfants et adolescents l'apprenant à l'école⁴. Mais son étendue couvre un espace extrêmement vaste comprenant partiellement quatre régions françaises (tout ou partie de 39 départements), le Val d'Aran espagnol et les vallées occitanes italiennes.

Face à cette étendue, on repère des territoires mobilisés, d'autres moins. Des Collectivités parties prenantes, d'autres plus éloignées du sujet. Des structures privées dynamiques, parfois en attente d'une action publique, parfois réticentes. Bref une diversité de situations, une hétérogénéité forte.

Quelles peuvent être alors la politique de développement de l'enseignement ainsi que la stratégie de sociabilisation linguistique de l'Office au vu de l'étendue et de la diversité culturelle (comme politique) de l'espace interrégional occitan ? Ici se révèle un enjeu de différenciation territoriale pour sa mesure comme pour son approche.

En conséquence, dans quelle mesure l'Office doit-il faire évoluer ses partenariats, publics comme privés ? Doit-il (comment peut-il le cas échéant) devenir « l'outil de tous » ? Cette problématique relève-t-elle de sa composition et de sa structure juridique ? Ou au contraire, celles-ci lui permettent d'elle d'aller plus loin en l'état ?

3. Les dynamiques de développement de l'occitan

² Selon la classification du Congrès permanent de la langue occitane inspirée de celle de Pierre Bec, « La langue occitane », Que sais-je, 1995.

³ « Les langues de France », DGLFLF, 2016.

⁴ 70 000 élèves étudient l'occitan de la petite section de maternelle à la terminale, toute modalité confondue (« Information AG240306.10 - Bilan de l'offre d'enseignement de l'occitan à la rentrée 2023 dans les académies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Montpellier, Nice et Toulouse », OPLO, 2024. Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale estime à 120 000 le nombre d'élèves qui suivent un enseignement de langue régionale (Réponse du ministère de l'Éducation nationale à M. Henri Cabanel, sénateur de l'Hérault : <https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ230205242>).

L'objet de l'Office n'est pas la conservation d'un patrimoine linguistique mais, le concernant, celui de l'augmentation de son apprentissage et de son usage ; ce que nous nommons ici les dynamiques de développement de l'occitan.

Or en la matière il est délicat d'analyser l'espace occitan comme un tout tant la variabilité des dynamiques de développement de la langue est grande. En termes de transmission comme de sociabilisation. Certains territoires connaissent encore une dynamique relativement active d'usage d'une langue apprise *a casa*⁵. D'autres constatent une progression importante de son enseignement. Mais d'autres encore lui connaissent encore d'importantes fragilités. Enfin son usage social, bien vivant dans de nombreux territoires ou dans certains moments de la vie sociale grâce à l'important travail mené depuis des décennies par ses défenseurs, demeure trop contraint et trop souvent peu reconnu dans les représentations collectives⁶.

Notons que les territoires reconnus comme les plus dynamiques sont bien souvent ceux pour lesquels les Collectivités locales correspondantes sont (ou ont été) les plus actives sur le sujet. Ainsi, la relation "développement de l'occitan – implication des Collectivités publiques" constitue un enjeu majeur pour le projet de l'Office public de la langue occitane.

>>> Le défaut de visibilité de l'occitan, pour partie dû à son étendue et à sa diversité, est probablement à la fois cause et conséquence de ses encore trop faibles dynamiques de développement. L'importante variabilité de ces dynamiques révèle à la fois l'enjeu d'un travail de l'Office à différentes échelles et l'enjeu d'une connaissance plus approfondie des phénomènes et processus en cours.

>>> Aussi l'Office aura à proposer une capacité d'observation nouvelle afin de mieux comprendre les différentes problématiques qui se jouent pour la langue et dans l'emboîtement des échelles d'appréciation qui sont les siennes, du local à l'espace occitan tout entier.

II. La structuration et la démultiplication de politiques publiques en faveur de l'occitan

4. Le contexte législatif évolué

La non-officialité de la langue occitane en France limite l'affirmation d'une politique linguistique en tant que telle. Toutefois, depuis la création de l'Office, l'évolution du cadre législatif prévoit un renouvellement des possibles pour l'action publique. Notons :

- Le principe de compétence partagée entre les Communes, les Départements et les Régions en matière de promotion des langues régionales (loi NOTRe, article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales), ainsi que la prééminence donnée aux Régions dans ce cadre – article L.14433-1 [le Conseil régional] a compétence pour [...] assurer [...] la

⁵ « A la maison ».

⁶ Ibid.

promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes - ;

- Le principe de différenciation territoriale (articles 1er et 2 de la loi "3DS") fondant qu'en fonction des particularités géographiques, démographiques, économiques ou sociales des collectivités territoriales ou de leurs contraintes propres, la loi peut prévoir une différenciation, d'une part, des compétences au sein d'une même catégorie de collectivités territoriales et, d'autre part, des normes régissant l'exercice des compétences des collectivités territoriales appartenant à une même catégorie ; cette différenciation, dans ses deux modalités, devant être conciliée avec le principe constitutionnel d'égalité ;
- La loi Molac apportant des mesures de protection et de promotion des langues régionales⁷, entraînant modification du code de l'éducation et incitant Etat et Collectivités territoriales à concourir à sa mise en oeuvre.

Notons qu'en tant que Groupement d'intérêt public, l'Office constitue en soi un des outils mobilisables par l'Etat et les Collectivités pour la mise en oeuvre de la Loi.

5. Les « politiques linguistiques » des Collectivités publiques membres

Les membres de l'Office public de la langue occitane ont chacun défini leur cadre d'intervention en faveur de la langue occitane, leur « politique linguistique ».

L'Etat

La politique linguistique de l'Etat en faveur de l'occitan est notamment régie par la Loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion encadrant trois domaines :

1. La protection patrimoniale des langues régionales ;
2. L'enseignement des langues régionales ;
3. Les services publics : signalétique plurilingue et signes diacritiques des langues régionales dans les actes d'état civil.

Cette Loi n'a fait l'objet d'aucun décret ou arrêté d'application. Cependant, depuis le 14/12/2021, une circulaire permet de préciser certaines conditions pour sa mise en œuvre.

La Région Nouvelle-Aquitaine

En 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine a défini une feuille de route qui encadre les principes, les objectifs, les modalités et les chantiers prioritaires pour œuvrer en faveur des langues et cultures régionales de son territoire. La Région joue ce rôle dans le respect des missions qui lui sont confiées par la loi en matière de préservation de son identité et de promotion des langues régionales.

La politique de promotion de l'occitan en Nouvelle-Aquitaine se construit autour de trois objectifs :

⁷ cf. Précisions en II/5.

- La transmission : par l'apprentissage, l'enseignement scolaire ou la formation des adultes, mais également la sensibilisation et la promotion de ces langues auprès des familles et du grand public ;
- La valorisation sociale : par le soutien à la création et au développement des diverses formes d'expression et de pratiques culturelles ;
- La structuration (objectif transversal lié aux modalités de mise en œuvre de la stratégie régionale afin de répondre aux deux objectifs précédents).

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les opérateurs linguistiques, artistiques et culturels qui sont en accord avec cette politique culturelle. Elle poursuit également ses actions en faveur de l'occitan avec l'appui d'outils structurants que sont l'Office public de la langue occitane et le CIRDOC-Institut occitan de cultura.

En 2024 au sein de la Direction de la culture et du patrimoine, son équipe, pilotée par le chef de service « Mission de développement régional », est constituée d'une chargée de mission « Langues et cultures régionales » pour les trois langues régionales de son territoire.

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

En 2022, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a adopté le plan *Parlem una cultura viva*, visant à promouvoir et valoriser les langues et cultures régionales de son territoire autour de sept engagements forts :

- Devenir une institution exemplaire ;
- Tendre à généraliser la signalétique bilingue ou trilingue dans les espaces régionaux ;
- Prendre en compte les questions linguistiques dans l'ensemble de ses politiques publiques ;
- Mettre au service de l'apprentissage et de l'usage de l'occitan les outils numériques ;
- Valoriser les actions locales œuvrant en faveur des langues régionales ;
- Conforter les opérateurs publics dans leur rôle au service de tous ;
- Assurer le rôle de chef de file dans la coordination des politiques linguistiques.

Sur la base de ces engagements, la Région a inscrit dans son plan 30 mesures phares dans le but d'accroître la présence de la langue occitane dans les espaces fréquentés par le public et d'augmenter le nombre de leurs locuteurs.

En 2024 au sein de la Direction de la culture et du patrimoine, son équipe, pilotée par la chef de service « Occitan et catalan, territoires, numérique et transversalité », est constituée de quatre chargés de mission pour les deux langues régionales de son territoire.

6. La langue occitane comme objet de politiques publiques

Une langue a une valeur sociale (c'est un outil) et symbolique (d'une culture). En mobilisant ces valeurs de la langue, une politique linguistique permet de mener une politique au sens plus large. Ainsi les enjeux publics d'une politique linguistique en faveur de l'occitan sont nombreux, par exemple :

- Promotion de l'identité d'un territoire, de sa cohésion sociale ;

- Sauvegarde, valorisation et développement de la diversité culturelle ;
- Performance du bilinguisme (précoce notamment) dans le système éducatif ;
- Facilitation de l'intercompréhension, dépassement de frontières politiques et sociales ;
- Pertinence d'un développement local qui prend appui sur ses ressources immatérielles.

Par ailleurs, dans un territoire donné, le développement des langues minorisées renvoie à trois facteurs de durabilité :

- L'expression d'un besoin social pour une langue vivante, d'un désir ;
- La dimension écologique de la langue, au sens premier du terme⁸ ;
- La potentielle utilité économique de la langue pour le développement local.

Répondant potentiellement à des enjeux publics de développement durable, le développement de la langue occitane invite à l'émergence et au renouvellement de « politiques linguistiques » plurielles, pour une politique plus large, de décentralisation et de développement territorial, qui pourrait se jouer à différentes échelles ainsi que dans l'imbrication de ces échelles.

Ainsi, un territoire qui se mobilise sur le développement de la langue d'occitane portera par là même un projet de société singulier, qui lui sera propre.

>>> La révision du projet d'établissement de l'Office public occitan s'inscrit au lendemain d'évolutions législatives inédites en France.

>>> Cependant il n'existe pas une seule et même politique linguistique en faveur de l'occitan, du fait de l'absence d'officialité de la langue ainsi que d'une compétence de « préservation et de promotion des langues régionales » demeurée partageable entre les différentes Collectivités publiques, de la Commune à l'Etat.

>>> Ainsi la coopération des trois membres fondateurs de l'Office relève tout autant du portage d'actions communes que de la mise en œuvre de leurs politiques linguistiques respectives, dont celle du nouveau cadre législatif. Qu'elles convergent pleinement ou qu'elles se distinguent, chacune participe à la structuration de l'action publique en faveur de l'occitan ; cette structuration constituant en soi un enjeu central pour le Groupement d'intérêt public qu'est l'Office.

III. L'inter-régionalité de l'occitan

7. Une langue, des territoires d'oc

L'espace linguistique occitan est tout à fait singulier relativement aux autres espaces de langue régionale en France. Outre les variétés linguistiques conservées et son étendue géographique⁹,

⁸ Du grec oikos (la maison) et logos (la science, l'étude, le discours), l'écologie est littéralement l'étude de l'habitat.

⁹ Cf. I/2.

l'absence d'institution publique unique, aux représentants directement élus, à l'échelle de son périmètre total constitue une particularité notable.

En effet l'espace occitan n'est pas un espace borné par des limites administratives au sein desquelles une autorité politique aurait été constituée et lui serait propre. Aucun périmètre de Région n'est complètement occitanophone. Ceux des Départements¹⁰ le sont variablement en tout ou en partie. De multiples territoires institutionnalisés, issus du « bloc communal »¹¹, le sont en revanche pleinement : Communes, Métropoles, autres intercommunalités et territoires de projet (pôles métropolitains, parcs naturels régionaux, pôles d'excellence territoriale et rurale). Ainsi l'espace occitan linguistique n'est pas UN territoire¹², mais DES territoires.

Face à ce panorama, la question de la langue peut être un terreau, une matière pour singulariser le développement de ces territoires en partant de leurs compétences propres et d'une « culture territoriale » qui s'identifierait plus aisément (à laquelle l'on peut se référer en tant que citoyen, s'attacher) à l'échelle locale - « toulousains », « aveyronnais », « béarnais » -, au mieux régionale¹³ - « limousins », « auvergnats », « provençaux » -. Cette multiplicité des territoires d'oc invite à questionner l'inter-territorialité de l'occitan et notamment, pour ce qui concerne prioritairement le Groupement, l'inter-régionalité de l'occitan.

8. Les acquis et limites de la structuration interrégionale occitane

La reconnaissance de l'enjeu d'inter-régionalité de l'occitan ne vint pas d'abord des acteurs publics mais de mouvements issus de la société civile, souvent associatifs, qui ont su créer des espaces de coopération à différentes époques. Citons par exemple le Félibrige (1854), l'Institut d'études occitanes (1949), Calandreta (1979) ou la FELCO (1987) comme autant de mouvements pionniers qui se sont créés à différentes échelles dans une démarche fédérative.

Depuis une quinzaine d'années cependant, des acteurs publics ont partagé cet enjeu d'inter-régionalité de l'occitan mis en avant par la société civile et une nouvelle forme de structuration interrégionale a vu le jour :

- D'abord, par le soutien à l'émergence ou l'accompagnement d'opérateurs œuvrant sur des métiers particuliers à l'interrégional : Oc-Bi (2009), Conta'm (2010), Congrès permanent de la lenga occitana (2011)¹⁴, OcProd/Oc-télé (2013) ;
- Puis par la structuration de trois outils pleinement publics d'échelle interrégionale : Office public de la langue occitane (2015), CIRDOC-Institut occitan de cultura (2019)¹⁵, CANOPE-CAPOC (2021)¹⁶.

¹⁰ 40% des départements français sont concernés !

¹¹ Communes, intercommunalités (hors Métropoles) et territoires de projet (Parcs Naturels Régionaux, Pôles d'Equilibre Territorial Ruraux, Pôles métropolitains)

¹² Au sens d'espace délimité sur lequel s'exerce un pouvoir clairement identifié.

¹³ Avec un « r » minuscule, au sens commun de la « région », et non de l'institution ici.

¹⁴ Issu de l'APORLOC (2009).

¹⁵ Etablissement public de coopération culturelle né de la fusion du CIRDOC (1999), lui-même issu du CIDO (1975) et de l'Institut occitan (1996).

¹⁶ Le CAP'OC avait été créé en 2001 côté aquitain puis a progressivement pris une dimension interrégionale. En 2021, était créée l'antenne de Montauban en Région Occitanie.

Toutefois il convient de rappeler que la création de l'Office en 2015 est issue de la seule initiative de deux anciennes Régions : Aquitaine et Midi-Pyrénées. Après l'accord trouvé auprès de l'Etat et avec le jeu des fusions régionales (2016), des territoires régionaux qui ne s'étaient pas engagés initialement se sont trouvés intégrés : ex-Région Languedoc-Roussillon, ex-Région Limousin et ex-Région Poitou-Charentes (pour la Charente limousine). Les autres Régions françaises concernées n'ont pas été requestionnées depuis (Auvergne Rhône-Alpes et Sud - Provence Alpes Côte d'Azur).

Ces structures qui œuvrent d'ores et déjà pour l'occitan à l'échelle interrégionale (souvent d'ailleurs à une échelle plus vaste que celle de l'intervention de l'Office jusqu'alors¹⁷) développent des champs d'activités distincts et complémentaires :

- APRENE : enseignement supérieur, recherche et formation professionnelle ;
- CALANDRETA (confédéral) : réseau des fédérations d'établissement d'enseignement laïc immersif ;
- CANOPE-CAPOC : animations et productions pédagogiques ;
- CIRDOC – Institut occitan de cultura : sauvegarde, connaissance et promotion de la culture occitane / documentation, archives, lecture publique, médiation culturelle notamment ;
- CONGRES PERMANENT DE LA LENGA OCCITANA : technologies, services en matière de sociabilisation, régulation et normalisation de la langue ;
- CONTA'M : doublage audiovisuel ;
- FELCO : fédération des enseignants de langue et culture d'oc, organisée en centres régionaux ;
- INSTITUT D'ETUDES OCCITANES (fédéral) : réseau militant en faveur de la reconnaissance et de la sociabilisation de la langue et de la culture occitanes ;
- OC-BI : accompagnement au développement du bilinguisme français-occitan dans l'enseignement public ;
- OC-PROD : production audiovisuelle et webTV.

Ainsi la structuration interrégionale occitane est un processus qui s'opère sur un temps long. Elle rencontre depuis une quinzaine d'années un écho favorable du côté d'acteurs publics qui ont fini par engager en propre la structuration d'outils à cette échelle.

Lorsqu'il ne s'agit pas de structures publiques, les acteurs interrégionaux dépendent, pour la plupart et majoritairement, de deniers publics. Cependant si de nombreuses coopérations interrégionales ont pu voir le jour, il ne pourrait être ni considéré qu'un réseau d'acteurs global serait constitué, ni que la sérénité et la stabilité de chacun soient assurées, ni que les équilibres et équités territoriales d'action soient trouvés. L'Office, lui-même, tel que constitué actuellement, se trouve dans une situation d'entre deux, de non-aboutissement.

Pour autant, chacun des maillons de cette structuration interrégionale en cours participe de l'objectif d'un développement du nombre de locuteurs actifs, chacun dans son métier ou sa filière et à la mesure de ses capacités. Tous portent aussi l'objectif de ce développement à l'échelle totale de l'espace occitan. Chacun assume également au quotidien la responsabilité de faire connaître l'occitan au plus grand nombre. Chacun constituant autant de portes d'entrée potentielles vers l'occitan.

¹⁷ Espaces occitanophones des seules Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Pyrénées Méditerranée jusqu'en 2023.

9. Les potentiels d'une coopération interrégionale renforcée

Deux grandes dimensions relatives à l'enjeu de coopération interrégionale sont identifiées. « Faire ensemble » qui permet, selon la formule consacrée, *d'anar mei luenh*¹⁸. Ou « se représenter ensemble » qui permet d'être lisible à l'extérieur, pour solliciter des soutiens (lobby) ou rayonner.

De ces grandes dimensions sont déclinés différents ressorts, différents degrés possibles de coopération :

- La mutualisation de ressources sur un espace donné ou pour un projet donné ;
- La conception et la coordination d'un plan stratégique sur un domaine particulier par une structure légitimée qui va en impliquer d'autres (les coopérateurs) ;
- La co-construction de projets entre coopérateurs qui, à force, peut interroger leur rapprochement structurel, leur regroupement.

Par ailleurs, les coopérations entre Régions peuvent être de plusieurs ordres ; toutes sont potentiellement convocables au regard de l'espace occitan :

- La coopération entre Régions éloignées :
 - o Par la constitution de réseaux sur un sujet donné en France ;
 - o ou dans le cadre de programmes transnationaux au niveau européen (ex : SUDOE).
- La coopération entre Régions appartenant à un espace identifié pour des politiques territoriales spécifiques :
 - o Dans le cadre de programmes nationaux, par exemple les conventions de massif ;
 - o Dans le cadre de programmes transfrontaliers au niveau européen (ex : POCTEFA).
- La coopération entre Régions limitrophes :
 - o Dans le cadre de conventions ou de groupements au niveau national ;
 - o Dans le cadre de groupement de type « Eurorégions » au niveau européen.

>>> L'inter-régionalité de l'occitan invite l'Office à considérer une multitude d'échelles d'action possibles parmi les territoires d'oc et leurs imbrications.

>>> Dans une situation "d'entre-deux" en termes de composition, l'Office aurait vocation à projeter sa suite en reconnaissant l'échelle interrégionale globale de l'occitan.

>>> Outil de coopération entre ses membres, l'Office reconnaît l'enjeu d'une structuration interrégionale renforcée comme l'un de ses défis majeurs, notamment en considérant le possible renouvellement des partenariats préexistants avec les autres acteurs interrégionaux.

¹⁸ « D'aller plus loin ». En référence à l'expression « *Tot sol que vam mei viste, amassas que vam mei luenh* ».

L'Office est également susceptible de proposer des partenariats et coopérations à l'international, avec les territoires d'oc, espagnols ou italien, concernés.

Par ailleurs, dans le cadre de coopérations à renouveler avec d'autres structures interrégionales qui œuvrent déjà à cette échelle, l'Office a vocation à contribuer à des actions ou expérimentations au service de l'espace linguistique occitan global.

A ces fins, l'Office est invité par ses membres à présenter son offre de services à des Collectivités ou organes publics qui le souhaiteraient. Dans un premier temps, des prises de contact devront être entreprises avec :

- Les académies d'Aix-Marseille, Clermont, Grenoble et Nice, selon les orientations des services centraux de l'Education nationale ;
- Les Régions Auvergne-Rhône Alpes et Sud – Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Toute Collectivité territoriale ou tout établissement public issus de ces territoires, identifiés comme volontaire ;
- Lo Conselh generau d'Aran en Espagne ;
- Les territoires occitans italiens.

11. Le périmètre prioritaire d'intervention

Le périmètre de l'intervention conjointe des membres

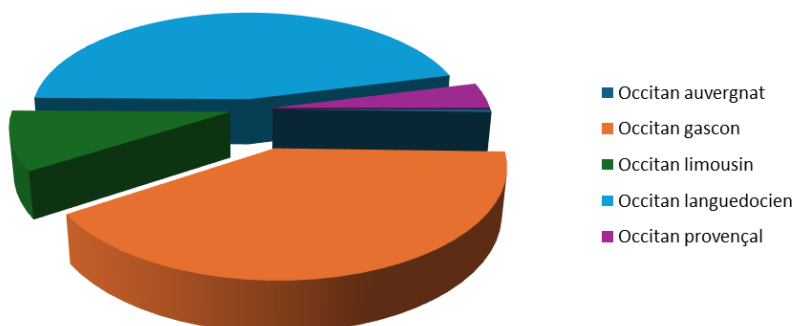
Le périmètre prioritaire d'intervention de l'Office demeure celui constitué de tout ou partie des 22 départements occitanophones des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Pyrénées-Méditerranée, soit une population d'environ 10,7 millions d'habitants concernés (2023). 4,6 millions d'habitants en Nouvelle-Aquitaine (41%) et 6,1 millions d'habitants en Occitanie Pyrénées-Méditerranée (59%).

PERIMETRE PRIORITAIRE D'INTERVENTION DE L'OFFICE

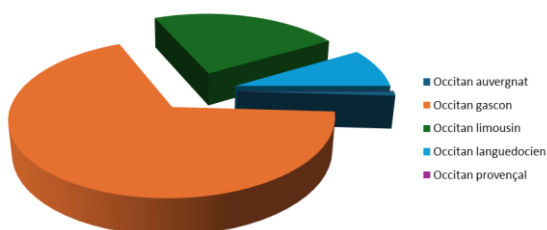


Au sein de ce périmètre prioritaire d'intervention, l'Office est invité en tout domaine – notamment en matière de communication – à assumer au mieux la diversité linguistique de l'occitan. Cette orientation fait écho à un enjeu fort relevé dans le premier chapitre (cf. I/1.) ayant trait à l'acceptabilité sociale d'une action publique en faveur de la langue. Sur ce périmètre donc, 5 variétés linguistiques de l'occitan sont recensées selon les proportions de population concernées suivantes¹⁹ :

**VARIETES LINGUISTIQUES DE L'OCCITAN PAR RAPPORT A LA
POPULATION CONCERNEE SUR LE PERIMETRE PRIORITAIRE
D'INTERVENTION DE L'OFFICE**



**VARIETES LINGUISTIQUES DE L'OCCITAN PAR RAPPORT A LA
POPULATION CONCERNEE EN NOUVELLE-AQUITAINE**



**VARIETES LINGUISTIQUES DE L'OCCITAN PAR RAPPORT A LA
POPULATION CONCERNEE EN OCCITANIE PYRENEES-
MEDITERRANEE**



Enfin si ce périmètre est “prioritaire” c’est parce que c’est ici que se joue la volonté principale des trois membres fondateurs à travers leur outil : l’action interrégionale. Ainsi les moyens affectés à ce périmètre devront demeurer majoritaires par rapport aux moyens globalement affectés à l’Office.

Le Groupement peut agir dans ce cadre soit :

- Comme “maître d’ouvrage”, c’est à dire selon la volonté conjointe de ses trois membres ;
- Dans le cadre de partenariats avec les autres structures interrégionales identifiées.

Enfin est rappelé que ce périmètre prioritaire d'intervention constitue, à date du présent rapport, celui de la convention-cadre qui lie les trois membres pour le développement de la transmission et de l’usage de l'occitan.

¹⁹ Le périmètre des « variétés linguistiques » étant en soi une approximation du fait notamment d’espaces d’entre-deux, de chevauchement, il convient de considérer ici les grandes proportions et non la donnée stricte.

Le périmètre d'interventions « à la carte » pour l'un des membres

Considérant d'une part, les champs de compétences de ses membres et, d'autre part, leurs contributions respectives, l'Office pourra développer des interventions dites « à la carte » notamment en réponse aux politiques linguistiques distinctes que poursuit chacun d'entre eux²⁰.

En l'espèce, les actions engagées devront trouver l'accord unanime du Groupement mais pourront être menées à l'appui des seuls moyens de l'un des membres.

Dans ce cadre, le Groupement agira en tant « qu'assistant à maîtrise d'ouvrage » ou « maître d'œuvre » pour le compte du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Culture, de la Région Nouvelle-Aquitaine ou de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

12. L'identification d'une géographie prioritaire à l'échelle locale

Le risque d'un outil perçu comme trop à distance des territoires est déjà grand (cf. chapitre « enjeux »). Ainsi au-delà de la volonté de développer de nouveaux partenariats hors du périmètre d'intervention prioritaire (II/10) et de la priorité donnée à son action interrégionale (II/11), l'Office public de la langue occitane est désormais invité par ses membres à développer également son action au plus proche du terrain, notamment s'agissant du développement de la sociabilisation linguistique. Cette géographie nouvelle d'intervention en local passera nécessairement par des partenariats à inventer, essentiellement avec d'autres Collectivités publiques.

Les capacités d'intervention du Groupement dans ce cadre doivent être organisées dans le temps comme dans l'espace. Aussi les membres de l'Office ont souhaité fixer des critères et des modalités afin d'identifier une géographie prioritaire d'intervention. Dans cette perspective, une distinction est faite entre d'un côté les Départements et Métropoles et, de l'autre, les autres Collectivités issues du « bloc communal ».

Les Départements et les Métropoles

Dans les années 2000, des Départements ont été pionniers pour l'amorce d'une action publique en faveur de l'occitan. Une grande partie d'entre eux s'inscrivent aujourd'hui dans les dynamiques partenariales visant le développement de l'enseignement de la langue ou mènent d'autres types d'actions qu'elles soient en faveur de la transmission ou de la sociabilisation linguistiques.

Les Métropoles ou territoires métropolitains ou Villes-centre de ces territoires, alors même qu'ils concentrent l'essentiel de la croissance démographique (populations scolarisées notamment), sont globalement plus en retrait de ces politiques. Notons toutefois la politique conduite par la ville-centre de la métropole toulousaine et des volontés qui émergent progressivement à Bordeaux comme à Montpellier.

Aussi dans une logique partenariale et à l'appui de la Loi qui exige « qu'Etat et Collectivités concourent » en la matière, les membres fondateurs de l'Office invitent l'ensemble des Métropoles et

²⁰ Cf. II/5.

Départements à participer du cadre conventionnel qui s'établit aujourd'hui pour le développement de la transmission et de l'usage social de l'occitan²¹.

En contrepartie, l'Office serait désormais mobilisable par tout Département ou Métropole qui souhaiterait bénéficier de son soutien en ingénierie pour la structuration ou le renouvellement de politiques linguistiques à chaque échelle et en cohérence avec les politiques régionales respectives établies.

Dans ce cadre et lorsque ça n'est pas déjà le cas, une prise de compétence formelle pour la préservation et la promotion de l'occitan serait attendue à l'issue des travaux communs.

Les autres Collectivités et établissements publics issus du « bloc communal »

Les autres Collectivités et établissements publics sont les Communes, les intercommunalités (hors Métropoles), les territoires de projet structurés en établissements publics (Parcs naturels régionaux, Pôles d'équilibre territorial ruraux, Pôles métropolitains). Tous peuvent se mobiliser en faveur de l'occitan. Pas obligatoirement par une prise de compétence d'ailleurs.

En effet, que ce soit en partant des compétences propres des Collectivités et Etablissements publics de coopération du « bloc communal », ou en s'appuyant sur des chartes ou programmes d'actions des territoires de projet, tout acteur public local peut se saisir de l'occitan comme une « matière première » pour mener telle ou telle politique sectorielle ou telle ou telle action thématique.

Dans cette perspective, l'Office peut également être mobilisé à la demande d'un « territoire d'oc » selon trois critères d'éligibilité cumulés que ses membres ont fixé comme suit :

1. Une dynamique de l'enseignement porteuse ;
2. Une entité publique volontaire ;
3. Un tissu culturel mobilisable.

Dans ce cadre, l'Office envisage de bâtir un dispositif de labellisation stimulant, permettant de valoriser et de promouvoir l'action des Collectivités en faveur de l'occitan selon des degrés d'implication restant à définir.

Ici le rôle de l'Office ne pourra être que celui d'un « maître d'œuvre » qui agit pour le compte d'une maîtrise d'ouvrage publique, non membre à ce jour.

L'Office public de langue occitane a donc vocation à travailler à trois échelles et avec un rôle différent selon les échelles.

>>> A l'échelle de l'espace occitan global, en proposant de bâtir des partenariats nouveaux ou en contribuant à expérimenter des coopérations.

>>> A l'échelle de son périmètre prioritaire d'intervention, par la volonté conjointe de ses trois membres ou par la volonté de l'un de ses membres, « à la carte ».

>>> A l'échelle d'autres territoires d'oc, selon les critères de géographie prioritaire définis.

²¹ Cf. VII/20.

V. Posture et rôle de l'Office

13. Une ingénierie publique

L'Office est un outil d'ingénierie publique, d'abord au service de ses membres. Par ailleurs, l'Office se présente comme une agence de développement de l'occitan dans les territoires par le conventionnement de partenariats avec toute Collectivité qui le désirerait, poursuivant l'objectif de développer l'enseignement de l'occitan d'une part et, d'autre part, d'innover ou d'expérimenter en matière de sociabilisation linguistique, sous réserve des capacités financières et selon une géographie prioritaire d'intervention (IV/12). L'Office pourra être potentiellement chargé de la conception, voire de la mise en œuvre de la politique linguistique de n'importe quelle collectivité territoriale.

Selon la volonté de ses membres, il ne s'agit donc plus de tenter de bâtir une politique linguistique unique mais plutôt d'inciter et d'accompagner la démultiplication de politiques linguistiques, ou de mobiliser l'occitan à travers d'autres politiques sectorielles, à toutes les échelles territoriales.

Dans cette perspective, l'Office ne saurait agir seul. Si l'émergence de nouvelles maîtrises d'ouvrage publiques est un objectif, l'accompagnement de celles-ci ne pourra être rendu possible que par la mobilisation et la coopération de plusieurs maîtres d'œuvre possibles : les opérateurs interrégionaux²².

14. Un animateur de coopérations interrégionales

De l'interrégional au local, les membres fondateurs considèrent l'Office comme un outil de mise en dynamique et en réseau(x) des acteurs interrégionaux. Une ingénierie d'animation, de coordination. Un acteur fédérateur, souple dans son fonctionnement. Par ce(s) réseau(x) d'acteurs interrégional(-aux) à fonder, de nouvelles coopérations doivent émerger et pourraient s'établir dans le cadre d'un programme commun d'intervention, s'appuyant sur une complémentarité de métiers et sur une capacité financière lisible et projetée.

La première étape nécessaire de toute coopération réussie, quel que soit son degré, est l'interconnaissance des coopérants. La deuxième étape relèverait de la mise en lisibilité des services proposés par les coopérants auprès des Collectivités notamment. L'image « unitaire » vers l'extérieur des acteurs coopérant constitue un objectif en soi répondant à un enjeu d'image pour la langue, de visibilité d'entités qui travailleraient régulièrement ensemble à la question occitane.

Pour pouvoir tenir à la fois la nécessité interne à l'espace occitan de "faire communauté" et la nécessité externe de lisibilité, il paraît primordial de structurer un réseau interrégional et d'inviter tous les acteurs de cette échelle à œuvrer ensemble, quels que soient leurs statuts (publics, parapublics, associatifs, privés) ou leurs périmètres d'action.

La coopération comme méthode pour une transmission et une sociabilisation efficaces, c'est l'orientation donnée à l'Office qui doit prendre sa place dans cette communauté d'acteurs, précisément et prioritairement au bénéfice des Collectivités publiques.

²² Cf. III/8

Par conséquent le rôle de l'Office devient tout autre, celui d'un initiateur et d'un animateur de réseau(x) de coopération à l'échelle interrégionale. C'est dans cette logique que ses membres fondateurs ont maintenu au niveau du Groupement une capacité financière²³ qui doit permettre de mener des actions interrégionales émanant d'un programme collectivement construit et coordonné par l'Office.

Dans un premier temps, est confié à l'Office le soin d'engager la discussion avec les opérateurs interrégionaux (structures dont l'action professionnelle et structurante vise *a minima* le périmètre prioritaire d'intervention de l'Office) publics ou dont le fonctionnement courant est financé via l'Office. Tout autre volonté d'adhésion à la démarche d'élaboration d'un programme commun pourra bien sûr être étudiée dans un second temps.

15. Des champs d'intervention propres

Concomitamment à la révision de son projet d'établissement et conformément aux principes directeurs votés en mars 2024, l'Office a redéfini ses cœurs de métier en :

- Réaffirmant son rôle d'outil public ;
- Cherchant la complémentarité avec les champs d'intervention assumés par les autres opérateurs interrégionaux (tels que définis supra) ;
- Se positionnant en transversalité en postulant un rôle d'animation et de coordination ;
- Identifiant les vides prioritaires de structuration de cette logique transversale.

Il en résulte des champs d'activité propres à l'Office :

- Développement de politiques linguistiques occitanes, entre transmission et sociabilisation de l'occitan au bénéfice des Collectivités publiques membres ou partenaires ;
- Observation partenariale (analyses, études, échanges) de la langue occitane et de ses dynamiques ;
- Communication sur la langue occitane et sur l'Office au sein du réseau d'opérateurs interrégionaux.

Pour ces champs d'intervention propres, le Groupement devra se structurer et former ses agents en continu. L'Office aura par ailleurs à cœur de faire vivre ses activités dans le cadre d'instances et de démarches partenariales, dans un premier temps avec les opérateurs et structures identifiés dans le schéma ci-dessous.

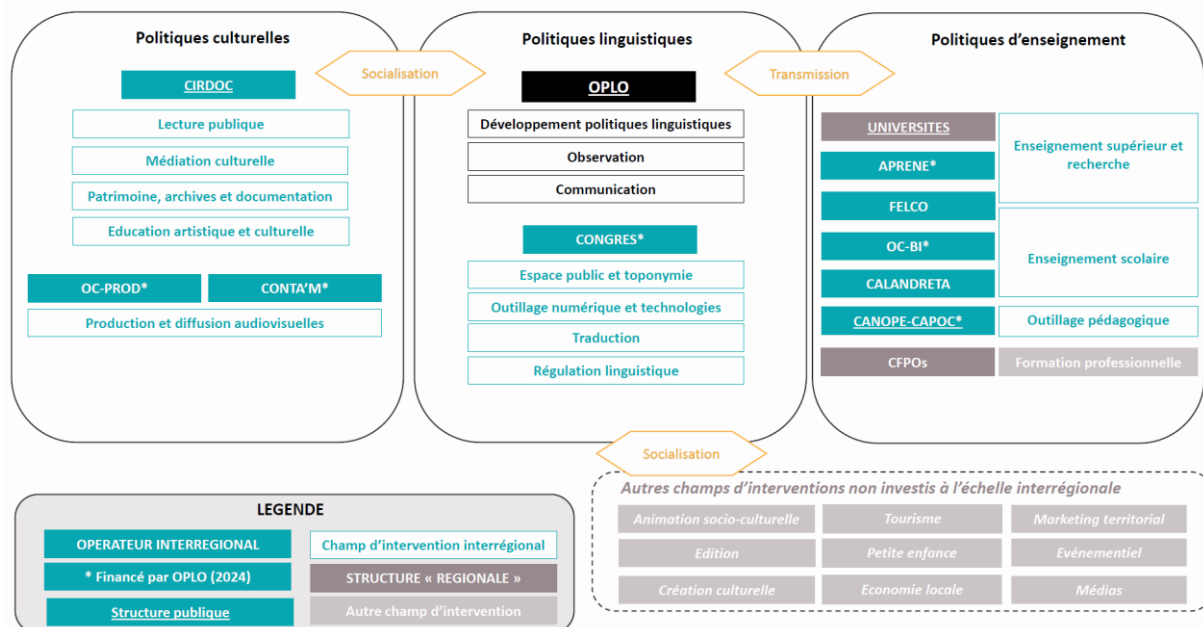
Les politiques culturelles et éducatives sont régulièrement associées aux politiques linguistiques en tant que telles. On observe dans le schéma ci-dessous que ce croisement de politiques publiques a fait l'objet d'une structuration interrégionale importante.

En matière de sociabilisation linguistique et en fonction de ses capacités à faire, l'Office cherchera à convoquer d'autres politiques sectorielles, non encore investies à l'échelle interrégionale. Convaincus que « langue », « éducation » et « culture » doivent demeurer intimement liées, les membres

²³ A titre indicatif en 2024 cette capacité financière est de l'ordre de 600 000€, soit 50% du budget total de l'Office. Elle permet le soutien des opérateurs interrégionaux dans leur fonctionnement ou d'actions interrégionales d'un objet et d'une durée donnés, proposées par d'autres acteurs.

fondateurs n'ignorent pas moins l'importance de mobiliser la langue occitane dans ces autres champs d'intervention potentiels.

Cartographie des opérateurs interrégionaux et « régionaux » : champs d'interventions



Pour conduire ses champs propres d'intervention, l'Office proposera la mise en place d'instances de suivi, voire d'équipes-projet, multipartenariales et notamment :

- Avec le Congrès, au cœur des métiers de politique linguistique ;
- Avec les deux autres opérateurs publics interrégionaux (CIRDOC, CAP'OC) ;
- Avec les opérateurs interrégionaux qu'il finance ;
- Pour la mise en œuvre de la convention-cadre « enseignement » ;
- Pour investir des thématiques-clé, peu ou pas structurées à l'interrégional à ce jour ;
- Le cas échéant, par l'expérimentation d'actions, pour investir d'autres champs tels qu'identifiés dans le schéma ci-dessus.

>>> L'Office public de la langue occitane n'est pas une institution portant une politique linguistique descendante mais une ingénierie au service de l'émergence, de la conduite et de la capitalisation de politiques linguistiques à l'échelle des territoires d'oc.

>>> De l'interrégional au local, l'Office public de la langue occitane se projette en ingénierie d'animation, de coordination, d'expérimentation, d'innovation. Un acteur coopérant, souple dans son fonctionnement et partenarial. Un opérateur agissant à géométrie variable en fonction de sa capacité d'expertise et mobilisant celles de ses coopérateurs interrégionaux qu'il souhaite réunir en réseau d'acteurs.

VI. Ressources et gouvernance

16. Les ressources de l'Office

Les moyens financiers de l'Office sont très modérés relativement à ceux des autres Offices publics linguistiques de France. Plusieurs facteurs identifiés plus haut (cf. I/1. Et I/2.) permettent d'expliquer cela. Rappelons déjà que deux d'entre eux sont bien plus anciens et qu'ils ne disposaient pas des moyens actuels dès l'origine : l'Office breton (1999) et l'Office basque (2004). L'Office public de la langue catalane a, pour sa part, été créé en 2019.

COMPARAISON DES BUDGETS DES OFFICES PUBLICS DE LANGUE²⁴

RAPPORTES A LA POPULATION TOTALE EN 2023²⁵

	Population	Budget	Budget/hab.	ETP
OPL Breton	4 927 195	3 054 913 €	0,62 €	37
OPL Basque	321 963	1 170 500 €	3,64 €	14
OPL Catalan	475 769	367 000 €	0,77 €	3,5
OPL Occitan	10 729 988	613 000 €	0,06 €	10
<i>Congrès</i>		289 226 €		5
<i>CAPOC</i>		405 000 €		4,5
TOT Occitan	10 729 988	1 307 226 €	0,12 €	19,5

L'analyse comparative des budgets de ces quatre Offices montre combien il ne peut être attendu le même travail de chacun des Offices ; surtout relativement à la population concernée, au nombre de locuteurs actifs ou à la population scolarisée en langue. Aussi le projet révisé de l'Office public de la langue occitane est proposé à la mesure et dans la limite de cet état de fait.

²⁴ Les budgets des Offices sont ici considérés hors redistribution, les Offices breton et catalan ne redistribuant pas de subventions. Les moyens mutualisés sont également comptabilisés, le cas échéant. Sources : sites internet des différents Offices et Wikipédia. Biais, précautions : années de référence variable selon les données et les Offices (2021, 2022 ou 2023).

²⁵ Pour l'occitan est proposé ici de cumuler les capacités à faire du CAP'OC et du Congrès dont les activités sont menées respectivement en propre par les Offices catalan et breton. Seul le fonctionnement du Congrès est considéré et non les multiples projets d'investissement qu'il porte. Le budget du CAP'OC est une estimation qui additionne les contributions des Collectivités territoriales et une évaluation théorique du coût des équivalents-temps plein.

COMPARAISON DES BUDGETS DES OFFICES PUBLICS DE LANGUE

RAPPORTES AU NOMBRE DE LOCUTEURS ET A LA POPULATION SCOLARISSE EN LANGUE EN 2023²⁶

	Population	Nbre locuteurs actifs			€/locuteur	Nbre d'élèves	€/élève
OPL Breton	4 927 195	225 000	5 %	13,58 €	30 863	98,98 €	
OPL Basque	321 963	51 000	16 %	22,95 €	29 669	39,45 €	
OPL Catalan	475 769	130 000	27 %	2,82 €	3116	117,78 €	
OPL Occitan	10 729 988	542 000	5 %	1,13 €	45 000	13,62 €	
TOT Occitan	10 729 988	542 000	5 %	2,41 €	45 000	29,05 €	

En l'état de leurs contributions financières, les membres fondateurs invitent l'Office à mesurer son ambition, mais également à chercher des ressources nouvelles et à optimiser les ressources existantes en :

- Démontrant sa plus-value pour accroître les contributions, le cas échéant ;
- Identifiant les dispositifs et partenariats à mobiliser pour croître ;
- Mutualisant le portage d'actions avec des partenaires ;
- Proposant son offre de services à d'autres commanditaires potentiels.

C'est une stratégie financière globale à renouveler que les membres de l'Office lui demandent de bâtir dans les années à venir afin d'asseoir à court, moyen et long termes sa capacité à faire.

17. L'équipe permanente

La composition et les fonctions

L'équipe permanente du Groupement est fixée à 9,15 équivalents-temps plein autour des fonctions suivantes :

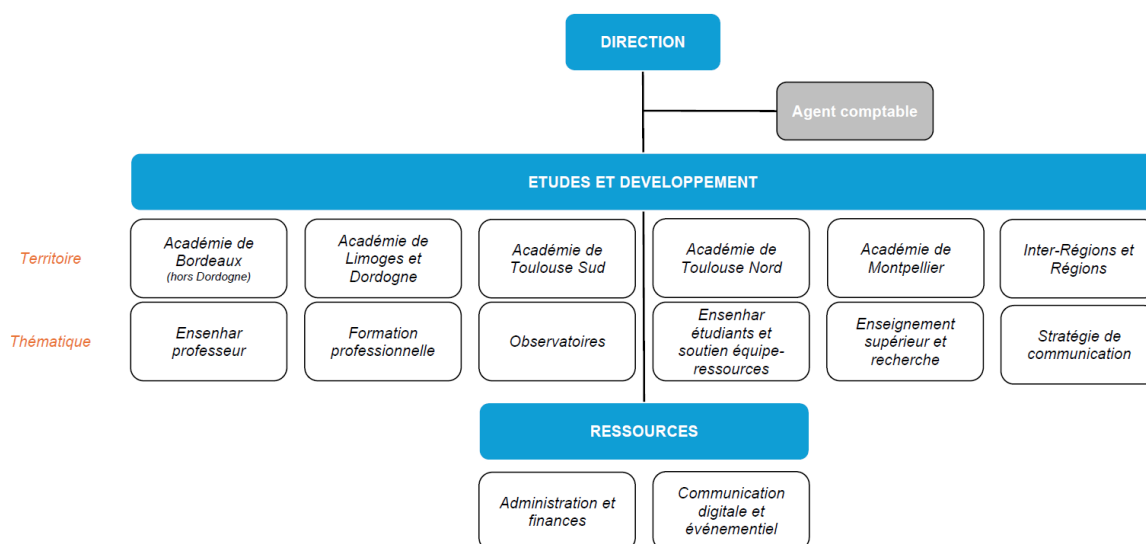
- Un directeur ou une directrice (1ETP) qui contribue à la définition des orientations du Groupement et à l'élaboration, sous la responsabilité du Conseil d'administration et de son Président, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique ; dirige l'équipe et pilote l'organisation en cohérence avec les orientations préalablement définies ; ordonne les dépenses et les recettes ; anime les instances du Groupement ; représente l'Office public de la langue occitane.
- Des Chargé(e)s d'études et de développement (6 ETP) qui collectent et organisent le traitement d'informations pour développer des outils d'observation et d'analyse ; commandent ou conduisent des études, des dispositifs et des projets thématiques à l'échelle interrégionale ; sont référent(e)s d'un ensemble territorial donné, y favorisent l'émergence et l'accompagnement de projets à cette échelle en matière de transmission comme de

²⁶ Sources : sites internet des différents Offices et Wikipédia à l'exception de l'occitan (Enquête sociolinguistique (2020) et bilan de rentrée (2023), données OPLO). Biais, précautions : années de référence variable selon les données et les Offices (2021, 2022 ou 2023).

sociabilisation linguistique ; accompagnent l'émergence ou contribuent à l'animation de réseaux d'acteurs locaux.

- Des gestionnaires, fonctions « support » (2 ETP) qui assurent le traitement comptable des dépenses et recettes courantes ; assurent la relation avec les usagers ; assurent la gestion des dossiers en matière de ressources humaines ; assurent l'organisation des instances et de la vie courante du Groupement ; assistent le directeur et les chargé(e)s d'études et de développement dans leurs missions, notamment en matière de suivi des dispositifs propres du Groupement, de communication digitale et de gestion événementielle.
- Un agent comptable (0,15 ETP) qui contrôle les activités financières du Groupement et qui le conseille.

ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT



A date du présent rapport, le Groupement est composé de l'effectif suivant, soit de 7,15 équivalents temps-plein, deux emplois demeurant vacants :

Fonction	Quotité de travail	Situation	Fin de contrat
Directeur	100%	Détaché d'une Collectivité non-membre	Sept. 2026
Chargée d'études et de développement	100%	Mise à disposition de l'Education nationale	Août 2025
Chargé d'études et de développement	100%	Mis à disposition de l'Education nationale	Août 2025
Chargé d'études et de développement	100%	Détaché de de l'Education nationale	Mai 2027

Chargée d'études et de développement	100%	Contrat à durée déterminée	Avril 2027
Chargé d'études et de développement	100%	Contrat à durée déterminée	Mars 2027
Chargé(e) d'études et de développement	Non pourvu		
Gestionnaire administrative et financière	100%	Contrat à durée indéterminée	NC
Gestionnaire communication digitale	Non pourvu		
Agent comptable	15%	Adjonction de service	31/10/2027

Les membres fondateurs reconnaissent l'enjeu d'atteindre progressivement l'objectif de 9,15 ETP sur la période 2025-2030, en fonction des capacités financières respectives ou des opportunités de mise à disposition de leurs agents comme le prévoit en priorité le statut de Groupement d'intérêt public.

L'organisation territoriale

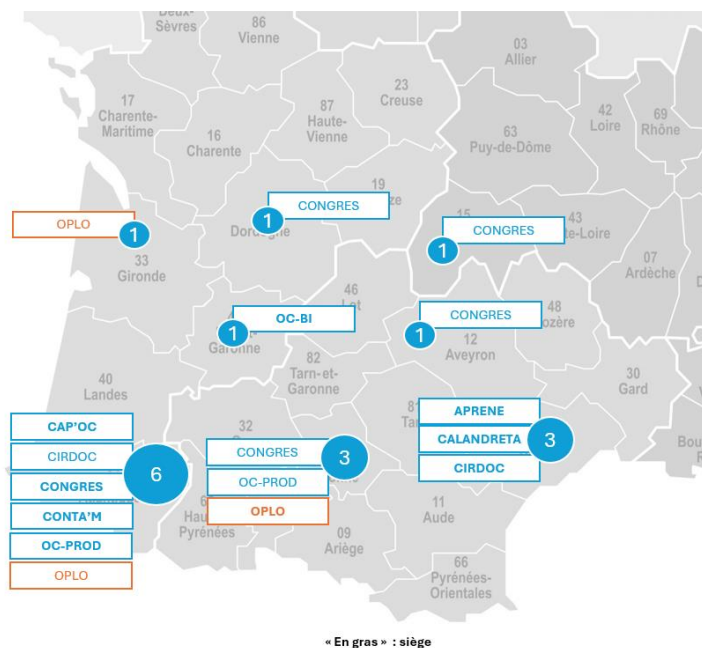
L'adaptation de la géographie d'implantation du Groupement et de son équipe constitue un corollaire à la fois symbolique et opérationnel du projet d'établissement révisé. Cette nouvelle implantation sera progressivement mise en oeuvre en fonction de l'évolution de l'équipe. Elle devra répondre aux critères suivants :

- Le bon fonctionnement collectif de l'équipe et sa stabilisation ;
- La recherche d'un équilibre territorial, eu égard à l'origine des financements, à l'enjeu d'assumer les principales variétés linguistiques du périmètre prioritaire d'intervention, à l'enjeu de proximité des territoires ;
- La mutualisation potentielle de locaux avec les partenaires publics ou parapublics ;
- La présence symbolique et la visibilité publique de l'occitan dans des centralités territoriales pertinentes ;
- L'inscription de l'équipe dans des écosystèmes occitans de coopération interrégionale.

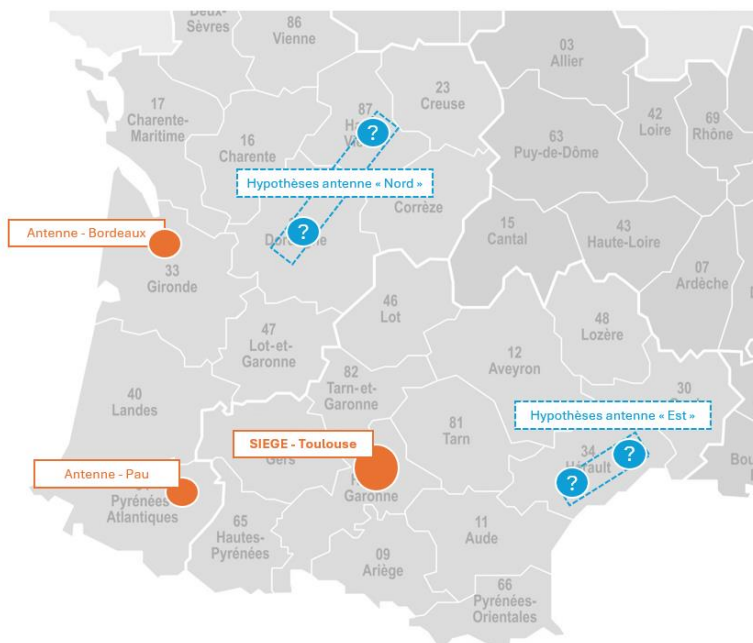
Ce dernier critère est reconnu comme majeur pour mener à bien le projet révisé de l'Office. La première carte proposée, page suivante, permet de situer ces "écosystèmes".

Selon la dynamique d'évolution de l'équipe sur la période 2025-2030, l'Office public de la langue occitane sera ainsi susceptible de développer deux nouvelles antennes au Nord (Limoges ou Périgueux) et à l'Est (Béziers ou Montpellier) de son périmètre prioritaire d'intervention.

SIEGES ET ANTENNES DES OPERATEURS INTERREGIONAUX



LOCAUX DE L'OFFICE EN 2024 ET HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT D'ANTENNES



18. Gouvernance et partenariats potentiels

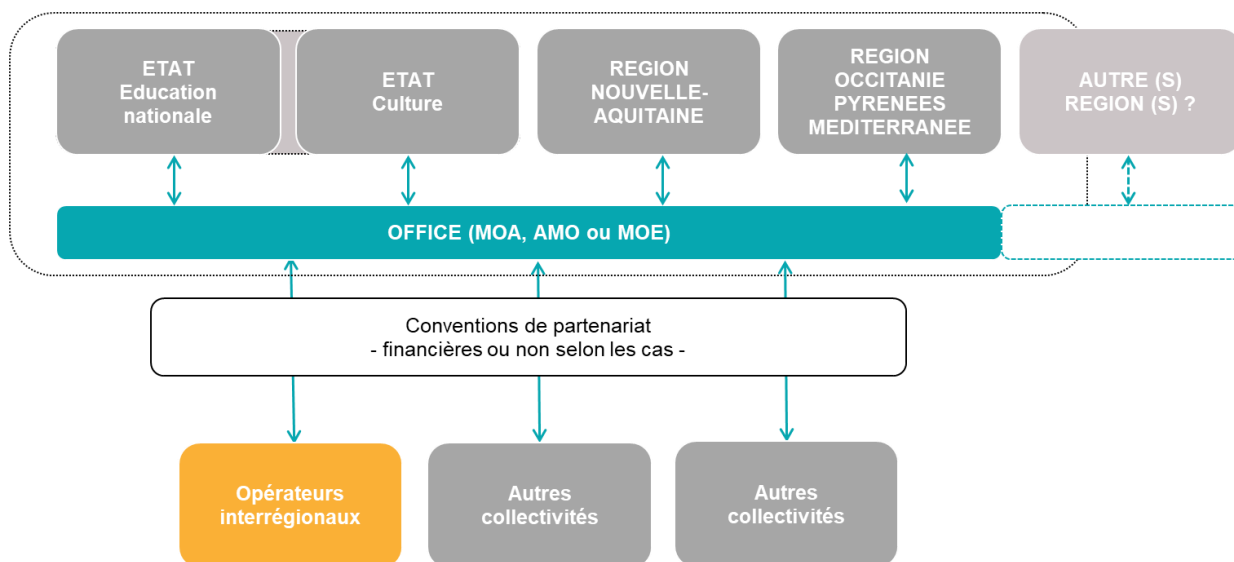
La composition du Groupement

En réponse aux différents enjeux d'inter-régionalité de l'occitan, notons que la forme juridique choisie initialement – le groupement d'intérêt public – permet théoriquement :

- De développer un outil souple de coopération sur un objet précis ;
- D'associer d'autres acteurs publics comme privés ;
- D'associer potentiellement des personnes morales étrangères ;
- De mutualiser les moyens de ses membres au bénéfice d'un projet commun.

Notons aussi que les statuts actuels de l'Office public de la langue occitane permettent l'accueil d'une autre Région française qui en ferait la demande.

Le projet révisé ne modifie pas la composition statutaire du Groupement mais ouvre cependant la voie à des partenariats nouveaux par voie conventionnelle :



Les instances internes

Au-delà des instances statutaires du Groupement (Conseil d'administration et Assemblée générale), un Bureau a été mis en place afin d'instaurer un dialogue récurrent entre les membres. Composé du Président, du 1^{er} Vice-Président et de deux représentants techniques de l'Etat (académie de Toulouse et DRAC Occitanie), le Bureau s'est notamment réuni régulièrement de novembre 2023 à novembre 2024 pour accueillir, commenter et amender l'élaboration du présent projet révisé.

Pour la période 2025-2030, le Bureau, tel que constitué, continuera à être mobilisé dans un rôle de Comité de pilotage de la mise en œuvre du projet d'établissement.

La composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale sont à requestionner. Aussi une révision des statuts sera étudiée pour ce faire.

Dans le cadre de la révision du projet d'établissement, des instances techniques de suivi ont été mises en place pour faciliter l'implication des équipes techniques des membres. Elles seront maintenues pour la période 2025-2030 selon les fréquences minimales suivantes :

- Rencontre bimestrielle des équipes « langues » des Régions ;
- Rencontre bimestrielle des Inspecteurs pédagogiques régionaux ;
- Rencontre semestrielle inter-DRAC Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

L'équipe de l'Office public de la langue occitane est réunie chaque semaine en visioconférence pour partager les points d'actualité. Chaque quadrimestre *a minima*, un séminaire de deux jours sur l'un des sites de l'Office permet d'organiser des ateliers de travail thématiques.

Les instances externes et rendez-vous récurrents

Rencontre des Offices

Les Directeurs des Offices publics des langues bretonne, catalane et occitane, ont décidé de se réunir régulièrement fin 2024 afin de proposer progressivement une organisation en réseau. L'Office basque est invité à rejoindre cette démarche. Ceux en création, alsacien et flamand occidental, pourront y être également associés. Les sujets partagés sont de quatre ordres :

- Visibilité nationale : rendre visible le rôle d'opérateur public des Offices ;
- Lobby : identifier ce qui relie les Offices, notamment dans la perspective de dialoguer de manière plus régulière avec les services centraux de l'Etat ;
- Connaissance : observation commune de quelques indicateurs-clé ;
- Partages d'expériences.

Rendez-vous interrégionaux

Les rencontres professionnelles occitanes initiées en 2024 par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département du Lot-et-Garonne et la Ville d'Agen, seront réunies annuellement ou biannuellement.

Une Conférence permanente de la coopération interrégionale sera installée et animée par l'Office dès 2025, invitant *a minima* les opérateurs interrégionaux et afin, dans un premier temps, de partager les actions respectivement portées à l'interrégionale.

Selon les pistes de travail partagées, des groupes d'échanges thématiques, au format plus resserré, pourront être constitués autant que de besoin.

Les conventions de partenariat

Avec une Collectivité non-membre

Dès lors qu'une Collectivité ou un établissement public non-membre souhaitera bénéficier des services de l'Office, une convention pourra être établie soit pour :

- Un travail dans la durée comme l'émergence ou l'amplification d'une politique linguistique propre ;
- La conduite d'une action mobilisant la langue au bénéfice d'une politique sectorielle.

En phase de conception du projet ou de l'action, l'ingénierie territoriale de l'Office est directement financée par ses membres. L'accompagnement du montage du plan de financement fait partie des missions de l'Office.

En phase de mise en œuvre du projet ou de l'action, la Collectivité territoriale demandeuse est le maître d'ouvrage du projet ou de l'action. Elle assume en ce sens tout ou partie du financement nécessaire. Le tour de table financier Etat-Région-Département pourra être sollicité (dispositifs de droit commun). L'ingénierie de l'Office et de ses partenaires interrégionaux mobilisés est alors intégrée au plan de financement, le cas échéant.

A plus long terme, un travail d'anticipation est à engager pour inscrire le sujet linguistique dans les futurs contrats de territoire et programmes Leader des Régions par exemple.

Avec un opérateur interrégional

En matière de soutien financier, prenant acte des positions respectives de ses membres, il a été proposé à compter de 2024 de faire évoluer le rôle de l'Office en matière de soutien aux opérateurs et partenaires :

- Les porteurs de projet dont les activités s'exercent à une échelle régionale ou infrarégionale n'auront plus vocation à être soutenus par l'Office mais pourront se rapprocher pour toute demande de leurs Régions respectives ;
- Les structures interrégionales œuvrant à l'échelle minimale du périmètre prioritaire d'intervention de l'Office sont susceptibles d'être soutenues pour le financement de leur fonctionnement.

Avec chacun des opérateurs interrégionaux, une convention pluriannuelle pourra être travaillée dès 2025. Dans tous les cas, un travail de bilan et de projection est réalisé chaque année.

Chacun est invité à participer à l'élaboration d'un programme commun interrégional évoqué plus haut et pourra, selon sa volonté propre, revoir ou non ses périmètres d'intervention en fonction.

Avec un autre porteur de projet

Une action interrégionale portée par un tiers ne répondant pas aux critères des opérateurs interrégionaux délibérés peut éventuellement être soutenue, selon une durée déterminée et dans la limite des moyens confiés à l'Office par ses membres.

Tout porteur de projet envisageant de développer une action à l'échelle minimale du périmètre prioritaire d'intervention de l'Office peut se rapprocher du Groupement pour analyse de faisabilité et éventuelle recherche de financement, le cas échéant.

>>> Le projet révisé de l'Office public de la langue occitane vise une diversification de ses échelles d'intervention.

>>> Consacré comme outil d'ingénierie publique, l'Office est fortement attendu dans ce qui doit lier les acteurs œuvrant pour le sujet entre eux et au service des territoires d'oc.

>>> Ses champs d'intervention propres sont révisés eu égard au projet global, aux métiers avérés de ses partenaires, et aux ressources modérées que le Groupement lui-même devra faire progresser.

>>> A date, si sa composition est inchangée en termes de gouvernance, différentes modalités d'échange, de travail, différents rendez-vous sont proposés pour rythmer et alimenter son activité à la fois avec ses membres et avec ses partenaires.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES 2025-2030

“D’òC” est l’acronyme pour nommer le projet révisé de l’Office public de la langue occitane. Trois initiales pour trois infinitifs constituant les axes de son programme d’activités 2025-2030 :

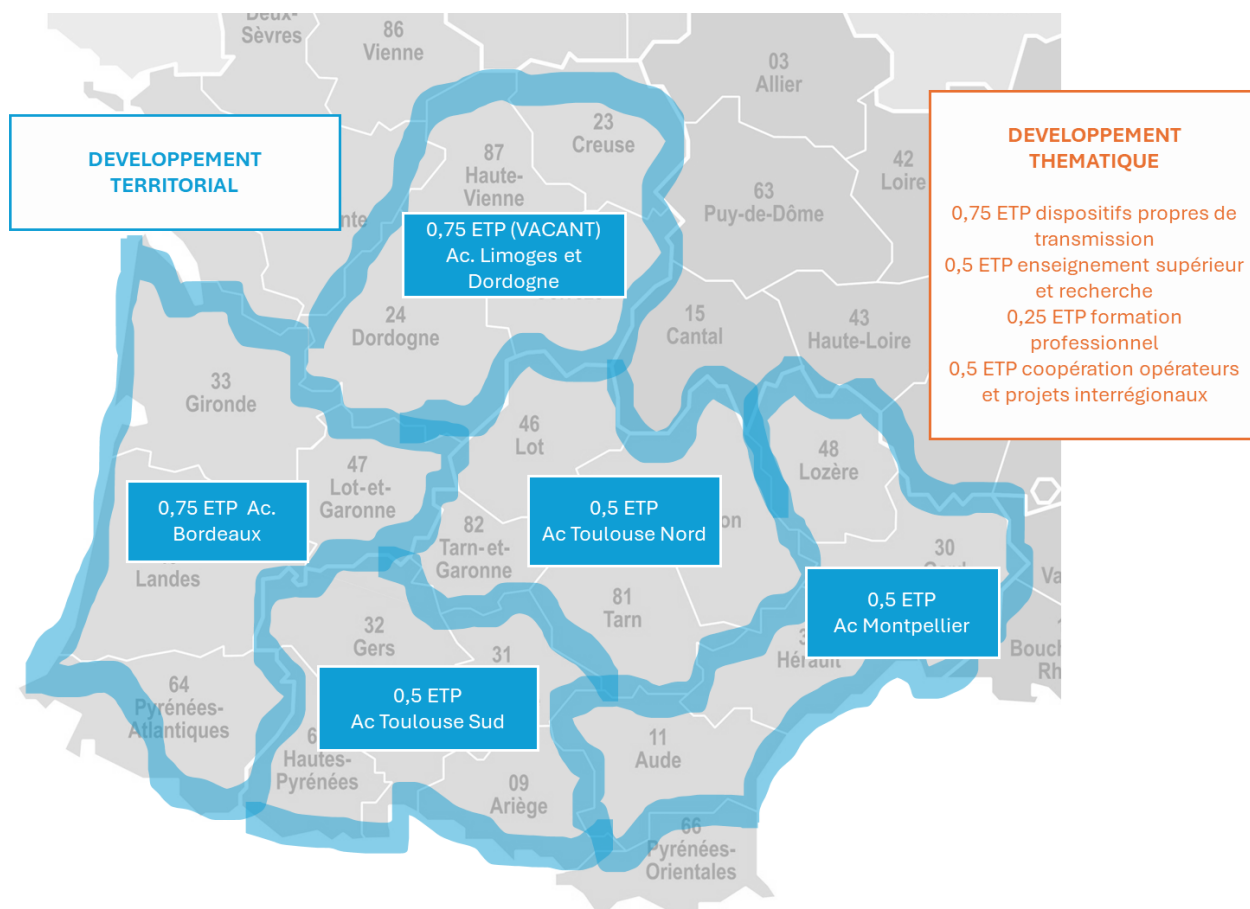
- VII. Développer
- VIII. Observer
- IX. Communiquer

VII. Développer

Quelle que soit l’échelle ou le cadre d’intervention de l’Office, sa vocation première est le développement de politiques et d’actions publiques nouvelles en faveur de la transmission ou de la sociabilisation linguistiques, parfois à la croisée des deux.

Chaque chargé d’études et de développement de l’Office est investi, soit à l’échelle interrégionale, soit au sein du territoire qui lui est confié.

6 AGENTS (5 ETP) DEDIES A L'AXE « DEVELOPPER »



19. Développement en faveur de la transmission

Sur la période 2025-2030, le développement de l'enseignement scolaire, toutes filières confondues, premier et second degré, demeurera une priorité forte du programme d'activités de l'Office public de la langue occitane.

A date du présent rapport, le renouvellement de la *Convention-cadre pour le développement de la transmission et de l'usage social de l'occitan* est en cours ainsi que celui des conventions déclinées aux niveaux académiques.

Les enjeux poursuivis par ce renouvellement sont :

- De proposer des solutions opérationnelles de mise en œuvre du nouveau cadre légal, notamment la Loi du 21 mai 2021, dans le cas spécifique de l'occitan ;
- De compléter l'objectif de production de locuteurs par l'objectif de produire des locuteurs actifs ; un premier niveau d'engagement sera donc proposé en matière de sociabilisation dans l'école et son environnement ;
- D'aboutir un document permettant la convergence des signataires, l'application véritable d'objectifs plus ambitieux mais réalistes, la mobilisation d'autres signataires publics (Départements, Métropoles) et de tous les partenaires.

Il est prévu que le nouveau cadre conventionnel soit opérant dès la rentrée 2025. A compter de cette date, les missions de l'Office seraient les suivantes :

- Secrétariat, animation et suivi des conventions cadre et académiques ;
- Accompagnement technique : observatoire de l'enseignement²⁷, dont enquêtes à façon, évaluation en continu des conventions (rapport annuel) ;
- Mobilisation et coordination des opérateurs inter-régionaux : guichet des sollicitations, mobilisation en fonction des métiers ;
- Développement de partenariats avec les Collectivités notamment à l'échelle communale ;
- Contribution au développement de la formation initiale et continue des enseignants et des personnels territoriaux.

En lien avec les opérateurs concernés, prioritairement le CAP'OC, un important travail sur l'accès aux ressources pédagogiques ou linguistiques existantes et utiles aux enseignants et élèves pourra être proposé. Par exemple, un portail commun pensé à partir de l'expérience usager, orientant vers les ressources de plusieurs structures.

Il conviendra également de bâtir et d'animer deux démarches au long cours autour de thématiques-clés non encore véritablement développées à l'interrégional et en mobilisant les structures existantes aujourd'hui à l'échelle régionale :

- La formation professionnelle ;
- L'enseignement supérieur et la recherche.

Pour ces deux champs d'intervention les années 2025 et 2026 doivent permettre de mener une concertation vaste avec les professionnels du secteur et de projeter un programme d'actions spécifiques à mettre en œuvre dans la foulée et potentiellement coordonné par l'Office.

²⁷ Cf. VIII/23.

Par ailleurs les dispositifs propres et préexistants de l'Office en matière de transmission²⁸ font l'objet actuellement de bilans qui seront discutés début 2025. Il s'agira d'optimiser et d'améliorer chacun d'entre eux en fonction des résultats observés et des capacités financières projetées de l'Office.

Enfin, l'Office est invité par ses membres à faire également bilan en 2025 des conventions partenariales établies avec les différents acteurs interrégionaux intervenant sur la transmission : APRENE, CANOPE-CAP'OC²⁹ et Oc-bi ; éventuellement CALANDRETA pour le compte des Régions³⁰. Ceci dans le but de convenir de nouveaux cadres conventionnels, en cohérence avec le nouveau projet d'établissement et sa temporalité et selon la volonté de chacun.

20. Développement en faveur de la sociabilisation

Sur la période 2025-2030, l'enjeu premier est l'expérimentation d'actions au travers de nouveaux partenariats avec toute Collectivité publique à impliquer. Dans cette perspective, la partie sociabilisation du kit Collectivités de l'Office pourra être mobilisé, renouvelé puis étendu. A l'heure actuelle à partir de ce kit l'ensemble de ces types d'action pourra être accompagné par l'Office :

- Déployer une signalétique bilingue ;
- Déléguer un ou une élu(e) à l'occitan ;
- Proposer une version occitane d'un site web ;
- Former des agents à l'occitan ;
- Valoriser le patrimoine culturel ;
- Constituer un fonds documentaire ;
- Intégrer l'occitan dans l'offre culturelle.

Pour ce faire, la coopération entre les différents opérateurs interrégionaux est une nécessité, chacun pouvant apporter son expertise que ce soit en termes de politique culturelles ou purement linguistiques³¹.

Il conviendra également de bâtir et d'animer une démarche au long cours autour de thématiques-clés insuffisamment développées à l'interrégional : médias et édition par exemple.

L'Office est par ailleurs invité, à l'occasion de commandes qui pourraient émaner du terrain, à concevoir, voire à conduire, des actions expérimentales innovantes en matière de sociabilisation linguistique. Les champs de la petite enfance, du tourisme, du marketing territorial, de l'économie locale ont par exemple été repérés.

Au cœur du métier de l'Office, et en transversalité des points précédents, il apparaît nécessaire enfin de concevoir un programme en faveur d'une véritable « médiation linguistique ». Les enjeux d'une action publique en faveur d'une « médiation linguistique » constituent l'axe privilégié du travail

²⁸ Dispositifs propres : Ensenhar professeur, Ensenhar étudiant, soutien à l'inscription au diplôme de compétences en langue et autres aides individuelles.

²⁹ Notons que dans le cas spécifique du CAP'OC, une mission de préfiguration d'un nouveau projet d'établissement est en cours au moment de l'écriture de ce rapport. L'Office et ses membres y sont associés dans la perspective d'une restructuration importante du service et en interrogeant finement les besoins d'outils pédagogiques pour la période 2025-2030.

³⁰ La Confédération Calandreta et les fédérations régionales sont actuellement prises en charge par chacune des Régions.

³¹ Cf. schéma V/14.

attendu de l'Office en matière de sociabilisation. Il conviendrait notamment, en fonction des capacités financières et de la mobilisation des coopérations interrégionales :

- D'établir un diagnostic des besoins en formation et médiation des secteurs d'activités susceptibles de mobiliser la compétence « langue occitane » ;
- De créer un catalogue de médiations circonstanciées (en fonction de la temporalité, des publics) autour de l'installation d'une signalétique bilingue (kit de communication pré-installation des panneaux, kit de communication et de médiation post installation, module de médiation/formation) ;
- De créer des outils de sociabilisation de la pratique de la langue orale afin d'entendre, de prononcer et de comprendre la langue ;
- D'initier des projets innovants et pilotes de sociabilisation linguistique, notamment dans le domaine de l'économie, de la formation et de l'entreprise.

Enfin, l'Office est invité par ses membres à faire également bilan en 2025 des conventions partenariales établies avec les différents opérateurs interrégionaux intervenant sur la sociabilisation : Congrès, CONTA'M, OC-PROD principalement. Ceci dans le but de convenir de nouveaux cadres conventionnels en cohérence avec le nouveau projet d'établissement et sa temporalité.

21. Développement transversal

Développement de réseaux

Sur la période 2025-2030, il s'agira globalement de fonder une dynamique de coopération interrégionale à plusieurs échelles d'intensité. Pour les opérateurs interrégionaux qui investissent des champs d'action spécifique, l'Office proposera des rendez-vous réguliers qui permettront l'interconnaissance des opérateurs entre eux.

Au bénéfice de ses partenaires, l'Office proposera également une veille :

- Des opportunités données par les Collectivités démarchées d'investir les champs nouveaux pour la sociabilisation (cf. schéma V/15.) ;
- Des dispositifs de financement.

La « conférence permanente » de la coopération interrégionale³² permettra également des rendez-vous réguliers entre opérateurs interrégionaux, parties prenantes du programme d'actions commun. A minima tous les deux ans lors des « rencontres occitanes ». Mais aussi en se réunissant régulièrement chez un des opérateurs ou sous la forme de « café-visio » récurrent.

Les équipes des opérateurs interrégionaux ont également vocation à se réunir régulièrement sous forme de séminaires sur des thématiques croisées :

- L'occasion, ponctuellement, d'auditionner des structures non parties prenantes ;
- Des rituels plus thématiques avec des agents ne faisant pas nécessairement partie des directions ;
- Des ateliers d'échanges de bonne pratique susceptibles d'accueillir aussi les chargés de mission « langue » des Collectivités.

³² Cf. VI/18.

Développement événementiel

Le CIRDOC, le Congrès et l'Office ont expérimenté en 2024 plusieurs formes de coopération pour promouvoir la langue occitane et leurs activités lors de différents événements culturels ou éducatifs.

Dans ce cadre de coopération, l'Office est invité à prolonger sa contribution pour la création d'une offre d'expositions interactives sur la langue et d'une panoplie de communication physique, attractive et innovante, sur l'action des opérateurs interrégionaux. D'autres types d'événement pourront être visés, par exemple économiques.

Développement du territoire numérique occitan

En lien avec le Congrès permanent de la lenga occitana notamment, l'Office prévoit de jouer sa part dans le développement du « territoire numérique occitan » en proposant :

- La création d'une plateforme numérique, entrée commune sur la langue ;
- Des actions coordonnées de *lobbying* en direction des GAFAM afin qu'ils intègrent l'occitan dans leurs services ;
- L'étude de faisabilité de création d'un domaine de premier niveau générique (extension d'url) pour l'occitan ;
- La création d'un forum numérique d'échange de pratiques, de cours et de séquences entre professeurs d'occitan tous niveaux ;
- Le développement d'outils numériques d'apprentissage et de pratique de la langue (de type FOAD³³ ou ludique).

>>> Développer dans ce cadre c'est donc à la fois :

Animer pour coopérer. Avec les autres opérateurs interrégionaux pour structurer des réseaux d'acteurs. En s'appuyant sur des écosystèmes en place. En facilitant l'échange entre professionnels. En favorisant des projets collectifs. En constituant un réseau technique des services des Collectivités. En contribuant à un dialogue récurrent avec les autres Offices.

Outiller. En complémentarité de l'existant, développer tout dispositif, guide, support, matériau susceptible de servir l'action. Stimuler l'émergence de « laboratoires » et expérimenter des « produits » innovants. Assurer le transfert de ces « produits » des uns vers les autres. Développer aussi une ingénierie financière au service de tous et maîtriser le cadre juridique, les potentialités qu'il offre.

Territorialiser pour associer, fédérer en fonction des contextes territoriaux, des avancées déjà connues ou des projets à venir en termes d'enseignement. Pour accompagner et coordonner les actions de sociabilisation linguistique. Avec les Collectivités publiques. Elles-mêmes pouvant s'appuyer sur les réseaux associatifs locaux. En étant présent dans les territoires. C'est combiner des approches publiques et privées en mobilisant des territoires d'exemplarité puis en accompagnant des territoires où la langue est plus en difficulté.

³³ Formation ouverte et/ou à distance

VIII. Observer

La notion d'observation est essentielle, tant dans l'approche scientifique que pour la conduite d'une politique publique. En effet, observer est un moyen de cerner le sujet à traiter. Avant d'entamer un travail, un chercheur effectue un « état de l'art » : il observe et recense tout ce qui a été réalisé dans son domaine par ses prédécesseurs ou ses contemporains.

Pour la conduite d'une politique publique, le principe est le même. Et la politique linguistique n'échappe pas à la règle. Citons ici les exemples de l'Observatoire de la langue française, outil de l'Organisation Internationale de la Francophonie, ou de l'Observatoire des pratiques linguistiques mis en place par l'Office breton.

Dans notre cas, la notion paraît tout aussi fondamentale, parfois en dépit des apparences. Effectivement, l'urgence d'une action efficace en faveur de l'occitan et du développement de son nombre de locuteurs actifs est telle que l'étape d'observation pourrait paraître insuffisamment « directe ». Or, ce caractère urgent exige précisément une approche structurée permettant d'orienter l'action vers une pertinence maximale. La construction d'un observatoire de la langue occitane peut favoriser cette-dernière en répondant à trois enjeux : connaître, faire connaître et évaluer.

Connaître, car nous avons un besoin prégnant de construire de la connaissance autour de la langue occitane : son évolution, ses dynamiques territoriales, son enseignement, son usage dans le quotidien, la perception qu'en ont les locuteurs, les non-locuteurs ou les primo-arrivants ; les raisons effectives des réussites comme les freins au développement.

Faire connaître, car il est urgent de casser les stéréotypes qui entourent l'occitan et donner à voir, tant aux partenaires potentiels de la conduite d'une politique linguistique qu'au grand public, la réalité de la langue et de ses dynamiques. Une langue morte ? Pourtant, des dizaines de milliers d'enfants l'apprennent chaque jour à l'école. Une langue dépassée ? Pourtant, une nouvelle génération s'y investit pleinement, parfois aux plus hautes responsabilités. Une langue inutile ? Pourtant, elle est utilisée quotidiennement par des structures démontrant qu'au même titre que les autres langues, elle peut être « professionnelle ». Ces réponses seront d'autant plus efficaces qu'elles seront détaillées, circonstanciées et sur la base d'exemples multiples, soit précisément ce qu'apporte l'observation.

Évaluer, enfin, car la mise en œuvre de politiques publiques doit être analysée au prisme de cet observatoire, dont les résultats permettront d'en définir l'efficacité. Étudier les indicateurs d'un objet, par exemple, c'est déjà évaluer la politique qui est conduite dans ce domaine.

Observer revient donc à étudier et à analyser afin de faciliter la connaissance et la compréhension du grand public et du réseau d'acteurs pouvant être amenés à porter une action en lien avec notre sujet.

Alors l'Office s'engage sur la période 2025-2030 à bâtir trois observatoires pour trois objets d'études. Sur la base de l'objectif de l'Office de développer le nombre de locuteurs actifs, trois thématiques prioritaires sont clairement identifiées : l'enseignement de la langue, les actions conduites en sa faveur et son usage social.

Un agent de l'Office seulement pourra à y être dédié à mi-temps. Aussi, le caractère partenarial de l'outil est à la base de cette réflexion : l'Office a ici vocation à structurer et à animer un outil, et non à

porter lui-même l'ensemble de cette tâche. Déjà des pistes de mutualisation sont étudiées avec le Congrès permanent de la langue occitane en matière de cartographie.

Dès lors, la complexité et les spécificités de chacun de ces trois sujets, ainsi que la difficulté de pouvoir associer autour d'un même outil l'ensemble des opérateurs qui y travaillent, nous conduisent à penser un pôle observation structuré en trois observatoires partenariaux distincts :

1. Un observatoire de l'enseignement occitan.
2. Un observatoire des acteurs et des actions en faveur de la langue.
3. Un observatoire de l'usage social de langue.

22. Un observatoire de l'enseignement occitan

Nous désignons bien sûr ici l'enseignement de la langue et en langue, en lien avec l'application et le suivi de la Convention cadre le régissant.

Il s'agit de mettre en œuvre un suivi permanent et régulier par une approche territoriale différenciée, sur la base des signatures de la Convention : métropolitaine, départementale, régionale, académique, interrégionale (aire d'action de l'Office), dans l'objectif de couvrir tout l'espace linguistique occitan à l'avenir.

Cela permet à la fois une vision globale nécessaire et pouvant notamment être utilisée pour des comparaisons avec d'autres langues (rythmes de progression d'élèves, pourcentage d'enfants touchés par rapport à la population scolarisée, etc.), et une vision à échelle plus restreinte favorisant des études comparatives en interne.

L'observatoire s'attache ici à étudier l'ensemble des dispositifs d'enseignement définis dans la Convention, chacun d'entre eux faisant l'objet d'analyses distinctes en fonction de leur ancienneté, de leurs caractéristiques et de leur diffusion territoriale.

Il est ici nécessaire d'œuvrer au dépassement de l'unique approche en termes d'effectifs, pour suivre de façon plus précise leur encadrement. Cela revient à aborder la question des ressources humaines, avec ici des points d'entrées multiples : bourses Ensenhar, concours, ressources enseignantes et pédagogiques.

L'objectif premier est d'avoir en permanence à disposition un état des lieux clair et précis, et une connaissance sur un temps plus long. Pour ce dernier point, l'observatoire s'appuie sur le bilan quantitatif de la Convention dans l'optique d'une analyse évolutive qu'il s'agira de perfectionner à l'aune de l'application de la prochaine Convention. Pour ce faire, il engage également les ressorts mobilisables pour l'obtention et la structuration des données de l'enseignement sur un temps long, pour une analyse toujours plus circonstanciée et une vision dans le temps élargie.

Un comité de pilotage à l'échelle interacadémique est ainsi mis en place avec les membres de l'Office³⁴ et les opérateurs : Oc-bi, Calandreta, Aprene, Cap'Oc, Felco. L'Office joue ici un rôle d'animation, introduisant les séances par la présentation des données recueillies et analysées. Sur cette base, le comité de pilotage définit des pistes de travail, pouvant aller d'une approche quantitative visant à entrer davantage en profondeur sur le recueil d'une donnée particulière, à une analyse qualitative

³⁴ La représentation de l'Etat par la DGESCO elle-même est sollicitée dans ce cadre.

avec la mise en œuvre d'une enquête, par exemple. En l'espèce, elle pourrait être, sur une question définie, à destination de la communauté enseignante ou des parents d'élèves.

De plus, lorsqu'un enjeu territorialisé significatif est identifié, la réunion d'un comité technique spécifique à la conduite du recueil de données ou de l'enquête visés est mobilisée, avec les acteurs du terrain concerné et grâce au chargé de développement qui y est affecté.

23. Un observatoire des acteurs et des actions en faveur de la langue

Par « actions en faveur de la langue », nous visons l'ensemble des acteurs, quels qu'ils soient, agissant en lien avec la langue occitane, et la nature de leur activité.

Comme pour l'observatoire dévolu à l'enseignement, dont l'entrée est clairement quantitative, la base de cet observatoire est un recueil de données afin de disposer d'une base de l'ensemble des associations, opérateurs, entreprises, commerces, ou de n'importe quelle autre structure œuvrant à l'utilisation ou à la promotion de la langue. L'objectif peut être ainsi défini : observer tout ce qui participe à sociabiliser l'occitan.

Nous sommes ici au cœur des objectifs posés par le nouveau projet d'établissement. En effet, connaître précisément tous les acteurs d'un territoire, c'est permettre à chacun des chargés d'études et de développement de travailler avec une connaissance fine de celui-ci. Cette dernière leur permet ensuite de faire connaître, c'est-à-dire de rencontrer de potentiels nouveaux porteurs de projets ou de politiques publiques en faveur de la langue et de leur présenter tout ce qui est réalisé sur leur territoire ou à proximité. Il s'agit d'une source extrêmement précieuse qu'ils pourront, le cas échéant, tenter de mobiliser ou pour le moins de prendre en compte dans la mise en œuvre desdits projets.

Toutefois, il s'agit également de dépasser cette approche quantitative. Effectivement, cette base doit servir à nourrir des réflexions et des analyses. Elle doit permettre l'identification d'aires géographiques, de structures, d'événements, d'initiatives qui, par le caractère particulier qu'elles présenteraient, devraient faire l'objet d'une attention toute particulière : étude de terrain, enquête qualitative, valorisation, etc. Nous pensons notamment à une cartographie des foyers de langue : un répertoire des lieux ou événements dans lesquels la langue vit sur l'espace public.

De la même façon, elle doit favoriser la reconnaissance de problématiques spécifiques à certaines thématiques. Nous pensons par exemple aux médias, qui connaissent des questionnements qui leur sont propres et pouvant nécessiter des réflexions particulières. De même, certains domaines qui demeurent à investir, déjà cités précédemment dans ce document et au premier rang duquel figure l'économie locale, pourront ici être davantage abordés.

La base de cet observatoire est donc la réalisation d'une cartographie des acteurs. Elle est produite, pour sa première version, dans le cadre de l'initiative « Prêts pour l'Oc près de chez vous ». La remontée de données a en l'espèce été réalisée de façon hétérogène selon les territoires, avec les chargés de missions départementaux le cas échéant, les services des régions membres ou les partenaires interrégionaux.

Le comité de pilotage de cet observatoire devra donc en premier lieu définir une méthode harmonisée et collective qui permette une vision équilibrée et fine des territoires. Il est pour cela composé des membres de l'Office, bien sûr, et, s'ils le souhaitent, de l'Institut d'Études Occitanes fédéral, du Congrès, du CIRDOC, et des chargés de mission « langue » des Collectivités.

Une fois cette question liminaire traitée, le comité participe dans un premier lieu à repérer d'éventuels enjeux territoriaux. Dans ce cas, l'Office prend le relais via un lien entre la fonction observatoire et les chargés d'études et de développement concernés. Il définit ensuite les actions dont la portée peut être bénéfique, faisant ici le lien avec la fonction communication, toujours dans cette optique de donner à voir l'existant et de le valoriser.

Ensuite, le comité oriente la réflexion à mener, notamment dans les domaines qui doivent, par la faible diffusion de la langue que nous y constatons et les perspectives qu'ils offrent, être pleinement investis. Cet observatoire, contrairement à celui de l'enseignement, se décline donc davantage de façon thématique. Lorsque cela est souhaitable et possible, il instaure donc des commissions de travail spécifiques, qui ont vocation à se réunir ponctuellement. Citons-en quelques exemples :

- Une commission « médias » visant à traiter de problématiques spécifiques à ce secteur d'activité essentiel à la socialisation de la langue.
- Une commission « économie » pour analyser la présence de la langue dans le monde professionnel.
- Une commission « tourisme », qui intégrerait par exemple les Parcs Naturels Régionaux, porteurs d'une action pour la langue dans les Chartes qu'ils édictent.

Les opérateurs interrégionaux tels qu'Oc-Prod, Conta'm ou le CFPO seront mobilisés et trouverons toute leur place dans une commission abordant leur champ d'action.

La liste n'est bien sûr pas exhaustive mais démontre que les perspectives sont nombreuses. Ce type de fonctionnement peut et doit également participer à instaurer davantage de coopération entre les acteurs mobilisés.

24. Un observatoire de l'usage social de la langue

Ce dernier observatoire est présenté à la fin, non pas à cause d'une importance moindre, mais bien parce qu'il intervient sur un temps beaucoup long.

Nous sommes effectivement ici dans le champ de la sociolinguistique, discipline universitaire définie comme une « branche de la linguistique » qui étudie les « interactions entre langage, culture et société ».

Il s'agit donc de réfléchir et de mener des enquêtes sur l'usage de la langue dans les territoires d'Oc.

Le premier objet venant immédiatement à l'esprit est bien sûr une enquête sociolinguistique sur le modèle de celle réalisée en 2020. Toutefois, son coût empêche une récurrence trop importante, nous poussant alors à envisager, en complément, d'autres pistes de travail.

Parmi elles, une réflexion autour d'une version réduite de cette enquête, autour de quelques indicateurs clefs, nécessitant donc un effort de réalisation moindre et ne donnant pas lieu à un rendu aussi complet et détaillé, doit être entreprise.

De plus, cet observatoire s'emploie également à des enquêtes thématiques. Pour faire le lien avec la fin de la partie précédente, reprenons le cas du domaine économique. La langue envisagée comme une compétence professionnelle est dans ce cadre un sujet dont l'étude approfondie et rigoureuse paraît nécessaire. Dans un enjeu permanent de connaissance et de représentation, ses résultats seraient effectivement à la fois une source de connaissance dont nous ne disposons pas à l'heure

actuelle, mais aussi une possibilité matérielle de diffuser l'idée que la langue peut et doit être utilisée comme un atout professionnel, et d'en valoriser les exemples. C'est ici un point fondamental dans le changement de vision de cette langue occitane, notamment auprès des jeunes, et un élément à privilégier dans l'optique d'entretenir chez ces mêmes jeunes une envie de poursuivre leur parcours scolaire en occitan par l'ouverture de nouvelles perspectives. Tout cela se greffe donc également à la stratégie de communication de l'Office, déjà présentée.

Enfin, la sociolinguistique est également une composante de certaines des enquêtes déjà présentées dans le cadre des deux premiers observatoires : étudier le choix effectué par les parents dans le cadre d'une continuité du parcours bilingue de leur enfant, c'est nécessairement aborder ces questions d'usage social de la langue, tout comme créer une cartographie des foyers de langue.

Cet observatoire est animé par un comité scientifique, au sein duquel prennent place Aprene, les universités et leurs laboratoires de recherche. Ce dernier participe à la mise en œuvre d'une nouvelle enquête sociolinguistique, et définit les caractéristiques et une méthode pour une version restreinte et plus régulière de cette enquête, ne retenant pour cela qu'un certain nombre d'indicateurs, comme évoqué précédemment.

Il a vocation à enclencher une réflexion sur le temps long, tant sur la valorisation des travaux existants que de ceux en cours, dans le but de développer la recherche autour de l'usage de la langue. L'objectif est donc à la fois une attente de résultats par le ciblage de sujets précis, mais aussi d'enclencher un mouvement de fond pour développer les recherches.

Dans l'idéal, cet observatoire verrait dans le temps son utilité limitée à l'enquête sociolinguistique : cela signifierait qu'il a pu œuvrer à la diffusion des travaux universitaires autour de l'usage de l'occitan dans les différents pans de notre société. Nous en sommes évidemment encore bien loin.

>>> Observer c'est connaître. Pour convaincre. Les élus d'abord, du national au local. Connaître pour faire savoir précisément ce qui motive ou contraint le désir de langue. Connaître pour développer l'enseignement de l'occitan, pour l'organiser au mieux, aux plans spatial et temporel. Observer par la statistique, par l'enquête, par la rencontre et le terrain pour expertiser, évaluer et réorienter. Connaître pour bâtir « à façon » une approche différenciée du développement de l'occitan.

IX. Communiquer

Conscient que le piège du communicant est de produire la communication dont il aimerait être le destinataire, l'Office et ses membres conviennent qu'ils ne seront pas eux-mêmes les destinataires du message de communication qu'ils auraient à porter communément ; peut-être les émetteurs, à coup sûr les commanditaires.

Car l'Office et ses partenaires ne sont pas la « cible » du message à porter. Par leur connaissance, leur engagement professionnel ou personnel, par leur environnement quotidien, l'Office et ses partenaires sont en réalité tout sauf la cible.

25. Quelques notions clefs

Autant que la question des objets et des objectifs de communication, la question des cibles est ainsi prépondérante. Pour fonder une stratégie de communication, ces trois notions sont mobilisées pour l'élaboration d'un plan de communication dont les étapes seront les suivantes :

- Préciser la « raison d'être » du plan de communication ;
- Déterminer les objets de communication ;
- Poser un état des lieux ou diagnostic sur l'image de chaque objet ;
- Déterminer des objectifs précis pour chaque objet ;
- Déterminer le type de communication pour chaque objectif ;
- Déterminer des cibles prioritaires pour chaque objectif ;
- Déterminer des messages pour chaque cible.

Tout ça pour laisser une trace, simple, efficace, dans la tête des cibles : le « positionnement de la marque ».

> *Deux typologies de communication : communication de masse et relations publiques*

On peut distinguer plusieurs typologies de communication. Deux nous intéressent ici :

- La communication de masse (presse, cinéma, radio, télévision) : des objectifs précis mais un message qui s'adresse à un ensemble de destinataires. La plupart du temps, la fonction de cette communication de masse est de faire connaître, révéler une réalité, donner une information sur une réalité ;
- Les relations publiques dont le principe est simple : une personne relais-émetteur porte un message à un groupe de destinataires plus ou moins ciblés. La plupart du temps, la fonction des « relations publiques » n'est pas de révéler une réalité, elle est de transformer une représentation.

> *Raison d'être*

La « raison d'être » du plan de communication proposé rejoint la raison d'être de l'Office : « Développer le nombre de locuteurs actifs ». Ce qui signifie à la fois créer des locuteurs, et rendre actifs les locuteurs qui existent et que nous avons créés.

> *Deux objets de communication*

En complément de tout ce que fait l'Office, sa communication doit préciser ses objets de communication :

- Premier objet, fondamental : la langue, elle-même, en tant qu'objet historique certes, mais surtout symbolique et social ;
- Second objet, plus accessoire mais nécessaire : l'Office lui-même, en tant qu'outil de mise en œuvre de politiques linguistiques, outil qui permet de développer le nombre de locuteurs actifs.

Deux objets atypiques : une langue dont l'existence ou le nom (la marque) n'est pas stabilisée dans l'opinion et une structure atypique elle-même, Groupement d'intérêt public interrégional qui accompagne des politiques publiques probablement absconses pour le grand public.

26. Sur la langue

> *Diagnostic sur la langue*

Lorsqu'on se penche sur l'enquête sociolinguistique réalisée en 2020 par l'Office Public de la Langue Occitane, on constate une distorsion entre la réalité linguistique et la représentation sociale de la langue. Là où d'autres langues minoritaires comme le basque et le breton sont vus comme dynamiques, vivantes et actuelles, les représentations liées à la langue occitane sont régulièrement plus nuancées.

Or, lorsqu'on se penche sur la réalité sociolinguistique de ces langues, quantifiée par des études précises, on constate que l'opposition caricaturale entre langue vivante et langue morte ne correspond pas à la réalité. Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée comptent en effet 7% de locuteurs actifs sur leur territoire, ce qui équivaut à 540 000 personnes environ en valeur absolue et 21 % de « locuteurs passifs » (personnes qui comprennent au moins une conversation simple mais ne parlent pas), soit plus d'1,6 millions de personnes³⁵.

Même si les indicateurs peuvent quelque peu varier sur d'autres territoires où une langue minoritaire est présente, comparer les chiffres occitans avec d'autres chiffres, basques ou bretons par exemple, est éclairant. On peut par exemple constater le nombre de locuteurs actifs bretons (5.5% soit 225 000 personnes) et de locuteurs « passifs » (3% soit 125 000 personnes³⁶) ou le nombre de locuteurs actifs basques au Pays Basque français (16.4% soit 67 200 personnes) et de locuteurs « passifs » (7.7% soit 31 600 personnes)³⁷.

	Locuteurs actifs en part de la population	Locuteurs actifs en valeur absolue	Locuteurs passifs en part de la population	Locuteurs passifs en valeur absolue
Occitan (Régions NA et ROCC)	7%	540 000 personnes	21 %	1 609 399 personnes
Breton	5.5%	225 000 personnes	3%	125 000 personnes
Basque (partie française)	16.4%	67200 personnes	7.7%	31600 personnes

Ces trois langues que nous prenons en exemple sont toutes trois en danger d'extinction, sur l'espace français. Cependant, l'opposition entre une langue occitane morte ou moribonde et des langues bretonnes ou basques dynamiques est contredite par la réalité. On peut parler éventuellement d'écart mais ces écarts peuvent s'inverser en fonction du type de compétences des locuteurs (« actifs » ou « passifs »). Enfin, la valeur absolue en nombre de locuteurs relativise quelque peu ces écarts.

Ce qui semble déterminant entre la perception de la réalité de ces langues et la réalité plus statistique, ce sont les représentations auxquelles elles sont liées, et il est évident que la valeur symbolique de l'occitan par rapport à d'autres langues minoritaires paraît plus dégradée. Cela a nécessairement un impact dans la transmission et la sociabilisation de la langue. Aussi, il est nécessaire d'analyser les

³⁵ Chiffre de 2020

³⁶ Chiffre de 2018

³⁷ Chiffre de 2016

représentations actuelles de la langue occitane afin de pouvoir continuer de faire émerger d'autres représentations forgeant une valeur symbolique positive de la langue ; notons que celle-ci, par les efforts conjoints des différentes parties prenantes, progresse déjà depuis de nombreuses années.

En termes de communication « de marque » (donc sur la langue), l'Office est confronté à une problématique forte révélée et précisée par l'enquête sociolinguistique de 2020 : le nom de l'objet de communication n'est pas stabilisé³⁸, avec de fortes nuances toutefois selon les territoires. 55% des enquêtés des deux régions utilisent encore le mot « patois » (Nouvelle-Aquitaine : 57% ; Occitanie : 54%), 45% « occitan » (Nouvelle-Aquitaine : 27%, Occitanie : 58%) ; ce terme étant, en dynamique, de plus en plus employé ces dernières années

Toute une logique de représentation sociale de la langue doit également être prise en compte. 85% des enquêtés considèrent « [qu'elle] provoque de l'attachement », 11% « de l'indifférence », 31% comme « moderne », 26 % « ringarde », 60% comme « utile », 29 % comme « inutile ». Cependant, les enquêteurs font deux précisions importantes pour les deux derniers termes :

- Moderne/ringarde : les enquêtés ont massivement rejeté la question (43% ne se prononcent pas) et dans les éléments qualitatifs, la raison principale évoquée est la « dureté » du terme « ringarde » qui aurait pu, de leurs propres avis, être remplacé par « ancienne » ;
- Utile/inutile : les enquêtés qui revendiquent l'utilité de la langue parlent exclusivement d'utilité culturelle ou éventuellement sociale.

Enfin d'autres représentations limiteraient encore la place de l'occitan à l'environnement scolaire.

L'ensemble de ces représentations évoluent fortement ces dernières années toutefois au profit d'une lecture positive mais qui du point de vue de l'Office doit encore fortement progresser.

> Objectifs

Pour donner une valeur symbolique à la langue occitane, il convient de travailler à la progression de ces représentations sociales qui persistent. Sans quoi l'action de communication risquerait de générer des images parasites qui ne toucheraient que ceux qui ne sont pas les cibles. Aussi de cette analyse, sont identifiés trois objectifs principaux pour un plan de communication sur la langue :

1. Transformer définitivement l'image de langue « en voie de disparition » ;
2. Transformer l'image de langue qui ne constituerait pas une « compétence utile » pour la vie professionnelle ;
3. Transformer l'image de langue qui ne serait qu'enseignée.

> Typologie de communication et cibles

Ainsi l'Office fait le choix de privilégier comme typologie de communication celle visant des objectifs de « relation publiques » et non de « communication de masse ». Il s'agira donc de trouver des émetteur-relais en fonction des cibles visées et de faire progresser la transformation des représentations agissant encore en défaveur du développement de l'occitan.

Ainsi, on peut associer à chaque représentation actuelle des cibles prioritaires de l'Office :

1. Représentation : « langue en voie de disparition »

³⁸ Ibidem

Cibles : Habitants des ensembles urbains - nouveaux arrivants

2. Représentation : « langue qui ne constituerait pas une « compétence utile » pour la vie professionnelle

Cibles : Elèves et anciens élèves qui ont connu un enseignement de l'occitan

3. Représentation : « langue qu'enseignée »

Cibles : Anciens élèves 15-19 ans – 19-24 ans – 24-29 ans

> Messages

Les messages doivent être adaptés aux cibles visées pour être efficaces :

1. Cibles : Habitants des ensembles urbains - nouveaux arrivants
Message : « L'occitan est la langue du pays dans lequel je vis »
2. Cibles : Elèves et anciens élèves qui ont connu un enseignement de l'occitan
Message : « Je peux trouver du travail grâce à l'occitan »
3. Cibles : Anciens élèves 15-19 ans – 19-24 ans – 24-29 ans
Message : « L'occitan est une langue qui se pratique aujourd'hui dans une communauté et un espace ouverts »

OBJECTIF	MESSAGE (POSITIONNEMENT)	CIBLES
Transformer l'image de langue « en voie de disparition »	L'occitan est la langue vivante du pays où je vis	Habitants des ensembles urbains Nouveaux arrivants
Transformer l'image de langue qui ne constituerait pas une « compétence utile » pour la vie professionnelle	Je peux trouver du travail grâce à l'occitan	Elèves et anciens élèves qui ont connu un enseignement de l'occitan
Transformer l'image de langue qu'enseignée	L'occitan est une langue qui se pratique aujourd'hui dans une communauté et un espace ouverts	Anciens élèves 15-19 ans – 19-24 ans – 24-29 ans

27. Sur l'Office

Un bref diagnostic numérique réalisé en 2024 a permis de révéler les éléments suivants :

- L'Office occupe un territoire numérique très limité ;
- L'Office est supplanté sur son objet premier (la langue) par le Congrès permanent de la lenga occitana ;
- L'Office ne dispose pas d'actualités médiatisables comme le CIRDOC par exemple ;
- L'écosystème occitan occupe de manière générale un territoire numérique très limité.

On note également une image de l'Office :

- Auprès du grand public, a priori inexistante (faiblesse de sources toutefois) ;
- Auprès des collectivités, avec un défaut de notoriété (faiblesse de sources toutefois) ;

- Auprès des structures associatives, perçue comme « trop à distance », « technocratique », « dont on ne sait pas trop à quoi ça sert ».

Toutefois, parmi tous ceux qui ne connaissent pas l'Office se trouvent probablement nos cibles prioritaires. Il s'agira donc de « faire connaître », de révéler une réalité à une certaine catégorie de destinataires. C'est une méthode de communication assez classique qui utilise des outils de communication de masse mais en direction de cibles spécifiques. Cette communication où tout l'enjeu se porte sur le choix des canaux aurait vocation à répondre à deux objectifs prioritaires :

1. Faire connaître la fonction, les réalisations et le cadre légal de l'Office ;
2. Faire connaître l'offre de service et le cadre légal de l'Office et de ses partenaires interrégionaux.

OBJECTIF	POSITIONNEMENT	CIBLES
Faire connaître la fonction, les réalisations et le cadre légal de l'Office	L'Office est une agence de développement des politiques publiques linguistiques en occitan	Elus/techniciens des Régions, de l'Etat et des collectivités déjà partenaires Techniciens des opérateurs interrégionaux Responsables associatifs (prioritairement régionaux et interrégionaux)
Faire connaître l'offre de service et le cadre légal de l'Office et de ses partenaires interrégionaux	L'Office est une agence de développement des politiques publiques linguistiques en occitan pour vous accompagner	Elus et techniciens des Collectivités et des territoires de projets, non encore partenaires

Pour chacun des objectifs du plan de communication, il semblera à la fois indispensable de penser le plan de communication *sus la tèla e sus la taula*³⁹ :

- D'abord, parce qu'il est trop dangereux de ne compter que sur une communication digitale ;
- Ensuite, parce que notre sujet et le nouveau projet de l'Office ont besoin d'une présence physique de la langue dans des endroits précis ou pour l'incarner face à certaines cibles ;
- Enfin, pour être cohérent avec le nouveau projet de l'Office fondé notamment sur le développement territorial.

>>> Communiquer. Pour démontrer l'intérêt de l'occitan. Pour stimuler le désir de langue. Pour faire adhérer aux politiques publiques menées. Pour révéler l'offre de services du « réseau » d'acteurs. Bâtir aussi le plan de communication en réponse à une stratégie de lobbying vers l'externe. Partager avec les médias occitans une stratégie coordonnée. Faire savoir les outils et dispositifs développés par l'Office et ses partenaires. Communiquer pour partager les succès.

³⁹ Sur la Toile (numérique) et sur la table (physique).

Délibération AG250312.03 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement

								
N° Marché	Intitulé	Titulaire	Montant total TTC	Etat	Début consultation	Date limite consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M25.01	Formation d'un agent sur la caractérisation de l'offre de tourisme de son territoire par la langue et de la culture occitane	CFPD-Montanhèl	700,00	en cours	30/01/2025	14/02/2025	1	13/03/2025
M25.02	Repas annuel d'équipe séminaire de début d'année 2025	Chez Laurette	139,00	Clos	16/01/2025	17/01/2025	1	17/01/2025
M25.03	Intervention pour le changement du poste informatique d'un agent (SB) suite à une détérioration	Tlse Micro	603,58	Clos	15/01/2025	21/01/2025	1	21/01/2025
M25.04	Renouvellement annuel des abonnements d'assistance sur 9 ordinateurs	Tlse Micro	5 904,23	Clos	01/01/2025	21/01/2025	1	31/12/2025
M25.05	Renouvellement annuel des licences Microsoft et antivirus	Tlse Micro	2 081,09	Clos	01/01/2025	21/01/2025	1	31/12/2025
M25.06	Prise en charge de l'hébergement collectif des stagiaires Ensenhar professeur 2024-2025- février 2025	Centre Louis Ormières	3 511,00	Clos	24/09/2024	26/12/2024	1	03/02/2025
M25.07	Reconduction sauvegarde annuelle 2025 site de l'Office	Quai Numérique	3 024,00	Clos	04/02/2025	20/02/2025	1	20/02/2025
M25.08	Prise en charge location des bureaux de Pau 2025	La Ciotat	4 580,00	Clos	06/01/2025	08/02/2025	12	31/12/2025
M25.09	Contrat d'assurance pour les bureaux de Pau	MAIF	27,36	Clos	06/01/2025	08/02/2025	12	31/12/2025

Délibération AG250312.04 – Adoption du rapport d’activités 2024 ;

Mesdames, Messieurs,

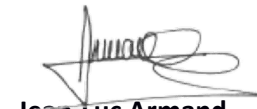
2024 aura constitué une année de transition entre la première phase opérationnelle 2016-2023 du Groupement et la révision du projet d’établissement dont la mise en œuvre s’engage en 2025.

Quatre principaux chantiers ont été poursuivis et globalement aboutis comme listés et précisés en annexe :

- La restructuration administrative et financière du Groupement ;
- La révision du projet d’établissement ;
- L’élaboration de la convention Etat – Régions ;
- La continuité des activités héritées et poursuivies.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j’ai l’honneur de vous proposer d’adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le rapport d’activités 2024, tel que précisé en annexe, est approuvé.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d’administration du Groupement

Annexe n°1 à la délibération n°AG250312.04 – Activités ou actions réalisées en 2024

ACTIVITES OU ACTIONS 2024	RESULTAT	COMMENTAIRES
CHANTIER N°1 : Restructuration administrative et financière		
Campagne de recrutement et mise en place de la nouvelle équipe	Partiellement réalisé	2 postes demeurent vacants en l'absence de moyens suffisants ou de mises à disposition nouvelles
Finances : rattrapage du retard pris et analyse globale	Réalisé	
Prospective financière pluriannuelle	Réalisé	
Installation et animation d'instances techniques récurrentes avec les membres (IPRs, inter-DRAC, Régions)	Réalisé	
Revoyure règlement RH et adaptation au nouveau projet d'établissement, en lien avec le comité technique	Partiellement réalisé	Finalisé début 2025
Réorganisation logistique et création d'une antenne à Pau	Réalisé	
CHANTIER N°2 : Révision du projet d'établissement		
Aboutissement d'une centaine de rencontres de prise de connaissance, de concertation et de partage des enjeux puis des orientations	Réalisé	
Finalisation et vote des principes directeurs	Réalisé	
Cartographie des opérateurs interrégionaux	Réalisé	
Cadrage des plans de développement, d'observation et de communication	Réalisé	
Finalisation du nouveau projet d'établissement	Partiellement réalisé	Débat en CA du 27/11/2025 puis finalisé début 2025.
Identification des enjeux de mutualisation et de projets de coopération avec les opérateurs interrégionaux	Partiellement réalisé	Travail interne réalisé mais engagement du travail collectif début 2025.
CHANTIER N°3 : Elaboration de la convention Etat – Régions		
Aboutissement et vote du cadre méthodologique, partagé en CALRs	Réalisé	
Bilan quantitatif	Réalisé	
Bilan qualitatif, dont organisation et animation du séminaire de concertation correspondant	Réalisé	
Rapport de prospective, dont organisation et animation du séminaire de concertation correspondant	Partiellement réalisé	Finalisé début 2025
Rapport de préconisations	Partiellement réalisé	Finalisé début 2025
Contributions à la rédaction de la convention-cadre	Partiellement réalisé	Importants turn-over ministériels pendant l'année 2024. Ultimes allers-retours avec la DGESCO en cours.

CHANTIER N°4 : Continuité des activités principales héritées et poursuivies

Développement

Suivi des conventions académiques en vigueur	Réalisé	
Accompagnement des opérateurs, dont la participation à la restructuration du CAP'OC	Réalisé	
Recherche-innovation expériences pilotes	Partiellement réalisé	L'absence de recrutement sur le volet « communication » a nécessité la réorientation du poste chargé de « l'innovation »
Définition de la géographie prioritaire d'intervention	Réalisé	
Rencontres des territoires prioritaires et cadrage des partenariats potentiels	Partiellement réalisé	En cours de finalisation premier trimestre 2025
Bilan du dispositif Ensenhar-professor pour amélioration	Réalisé	
Bilan du dispositif Ensenhar-étudiant pour amélioration	Partiellement réalisé	A finaliser début 2025
Mise en œuvre du dispositif Ensenhar-professor	Réalisé	5 sites de formation pour 17 stagiaires. Prise en charge de l'animation du dispositif. Expérimentation de stages didactiques conduits <i>in house</i> en lien avec les rectorats.
Mise en œuvre du dispositif Ensenhar-étudiant	Réalisé	
Mise en œuvre du dispositif d'aide relatif au Diplôme de Compétence en Langue	Réalisé	

Observation

Reconfiguration d'un entrepôt de données performant pour le suivi de l'enseignement	Réalisé	
Conception et réalisation d'une enquête « ressources dormantes » DSDEN31	Réalisé	
Conception et réalisation enquête continuité 1 ^{er} /2 nd degré DSDEN64	Partiellement réalisé	Réalisation premier semestre 2025
Elargissement du suivi de l'enseignement scolaire à l'ensemble des académies concernées (périmètre national)	Réalisé	
Elaboration de portraits de territoire (cf. géographie prioritaire) avant chaque rencontre de terrain	Réalisé	
Réalisation d'un répertoire des actions de terrain pour capitaliser les bonnes pratiques	Partiellement réalisé	A poursuivre en 2025
Actualisation du répertoire des acteurs œuvrant pour la socialisation de l'occitan	Réalisé	

Communication

Gestion du site et des réseaux sociaux en matière de transmission	Partiellement réalisé	Stoppé en mai. Recrutement gestionnaire communication digitale annulé. Nouvelle méthode mise en place pour démarrage avril 2025.
Valorisation du déploiement de l'escape-game pédagogique	Réalisé	

Diffusion des kits « Journées Portes Ouvertes »	Réalisé	Au fur et à mesure des rencontres de terrain
Analyse des stocks et conception de kits pour participation aux événements	Réalisé	
Participation et contribution à des événements rassembleurs ou d'intérêt	Réalisé	Interrégional : La Passem ROCC : Estivoc, Nòva estivada, Les Pyrénéennes, salon ID métiers Carcassone
Création et diffusion en partenariat avec CIRDOC et Congrès de la campagne « prêts pour l'oc, près de chez vous »	Réalisé	
Accompagnement de l'organisation des rencontres professionnelles occitanes d'Agen et participation	Réalisé	
Réalisation et diffusion de la lettre d'information numérique	Partiellement réalisé	Stoppé en mai. Recrutement gestionnaire communication digitale annulé.
Partenariats Diari et Open-Agenda avec IEO-OPM	Partiellement réalisé	Peu associé en 2024 à la démarche d'Open-Agenda.

Délibération AG250312.05 – Adoption du compte financier 2024 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement,

L'Assemblée générale délibère notamment annuellement sur le compte financier du Groupement.
Celui-ci présente un résultat déficitaire en 2024 de 24 586,74€.

Ce résultat déficitaire s'explique pour partie par le rattrapage d'aides individuelles au bénéfice de stagiaires et tuteurs du dispositif Ensenhar professeur 2022-2023 et 2023-2024, prévues par la délibération n°AG221116.06, précisée par la délibération n°AG240306.09, mais non budgétées ni engagées financièrement jusqu'alors sur les exercices 2022 et 2023.

Ce résultat s'explique pour autre partie par l'adoption par délibération n°AG240716.04 d'une aide sous forme de subvention à CANOPE-CAPOC non prévue au budget initial.

L'ensemble des détails du compte financier sont présentés en annexe.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée Générale d'adopter le compte financier 2024 avec un résultat déficitaire de – 24 586,74 € et d'affecter le résultat déficitaire au report à nouveau.

ARTICLE UN : l'Assemblée générale approuve le compte financier 2024.

ARTICLE DEUX : l'Assemblée Générale affecte le résultat patrimonial à hauteur de – 24 586,74 € en report à nouveau conformément au résultat présenté dans les tableaux des emplois et de situation patrimoniale qui sont joint en annexe à la présente délibération.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

1. COMMENTAIRES RELATIFS AU COMPTE FINANCIER

1.1. BALANCE COMPTABLE

La balance comptable regroupe l'ensemble des sommes créditées et des sommes débitées pour chaque compte du Groupement, ainsi que les soldes correspondants, sur la période de l'exercice 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes sont classés par ordre croissant (des comptes de classe 1 aux comptes de classe 7).

Le tableau indique, pour chaque compte et à la fois pour les montants en débit et les montants en crédit :

- Le bilan d'entrée du compte (BE), c'est-à-dire après apurement puis extourne du même compte de l'exercice antérieur,
- Le montant de l'opération exécutée, c'est-à-dire le mouvement exécuté pendant l'année,
- Le total, c'est-à-dire le résultat de la somme entre le BE et l'opération exécutée.

Comptes de classe 1 (comptes de capitaux) :

- Comptes 110, 120 et 134121 :

Les fonds propres de l'Office passent de 235 605,79 € à 211 019,05 €, soit **une baisse de 24 586,74 €**. Cette baisse découle :

- **D'un résultat comptable négatif de 24 586,74 € ;**

5 000 € (compte 134121) correspondent à la valeur estimée de la mise à disposition annuelle de locaux par la Région Occitanie pour l'antenne de Toulouse.

Cependant, comme l'Office n'a pas la maîtrise de ces locaux, ces sommes disparaîtront des lignes budgétaires en 2025 comme c'est le cas pour les locaux mis à disposition de l'antenne de Bordeaux pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Compte 1588 : l'ensemble des provisions pour risques et charges ont été apurées en 2024.

Comptes de classe 2 (comptes d'immobilisation) :

Ces immobilisations concernent tout à la fois des biens immatériels (compte 20531 : logiciels) et matériels (21356, 218327, 21887).

De 40 098,62 € de valeur brute des biens immobilisés en bilan d'entrée (BE / débit) et de 40 098,62 € - 27 777,75 € = 12 320,87 € en valeur nette (c'est-à-dire après amortissement jusqu'en 2024), ils font l'objet sur cet exercice :
D'une augmentation de 7 991,22 € pour l'achat de matériel informatique ;
Et d'un amortissement à hauteur de 5 056,76€.

Comptes de classe 3 (comptes de stocks) :

L'Office ne possédant ni stocks ni encours, aucun compte de classe 3 n'a été mouvementé.

Comptes de classe 4 (comptes de tiers) :

Pour ce qui concerne le solde de ces comptes :
Au crédit :

- Les 400 596,26 € sont relatifs aux Charges à Payer (c'est-à-dire des charges n'ayant pas encore fait l'objet d'un paiement : compte 4 081) ;
- Les 29 707,49 € sont relatifs aux cotisations de retraite complémentaire dues (compte 4374).

Comptes de classe 5 (comptes de trésorerie)

La trésorerie du Groupement est passée de 710 543,10 € en Bilan d'entrée à 625 558,34 € en fin d'exercice (au 31 décembre 2024).

Comptes de classe 6 (comptes de charge)

A noter en particulier les comptes 62 où l'on retrouve pour part principale les marchés ENSENHAR professeur ainsi que les comptes 65 qui correspondent aux subventions et aides individuelles versées à des tiers (bourses, subventions, etc.). Il est précisé que les opérations concernent les mouvements sur ces comptes de cette année, y compris pour des aides décidées les années antérieures. Par exemple, le versement en 2024 du solde d'une subvention votée en 2021, 2022 ou 2023. En revanche, n'y figurent pas les aides votées en 2021 et 2022 mais dont le versement n'a pas été demandé par l'opérateur.

Comptes de classe 7 (comptes de produits)

Ici, même logique, il s'agit de produits ayant été « titrés » par l'Office durant l'exercice.

1.2. – BILAN

PASSIF DU GROUPEMENT : pour rappel, le passif en comptabilité est l'origine des fonds qui viennent financer l'actif, c'est-à-dire ce que possède l'Office.

Pour ce qui relève des fonds propres, mêmes remarques que supra sur la balance des comptes relativement aux comptes 110, 120 et 134121 :

Les fonds propres de l'Office passent de 235 605,79 € à 211 019,05 €, soit **une baisse de 24 586,74 €**.

Pour ce qui relève des provisions pour risques et charges :

L'ensemble des provisions pour risques et charges ont été apurées en 2024.

Pour ce qui relève des dettes :

- Les 400 596,26 € sont relatifs aux Charges à Payer (c'est-à-dire des charges n'ayant pas encore fait l'objet d'un paiement : compte 4 081) ;
- Les 29 763,90 € sont relatifs à des dettes fiscales et sociales.

ACTIF DU GROUPEMENT : l'actif, pour rappel est ce que possède le Groupement.

Pour ce qui relève de l'actif immobilisé : d'un montant brut de 39 383,66 € au 31/12/2024, sa valeur nette est de (c'est-à-dire après déductions des amortissements) à 12 320,87 €.

Pour ce qui relève de la trésorerie :

Il s'agit de l'argent disponible sur le compte au trésor en date du 31 décembre.

1.3. RÉSULTAT

(cf. supra).

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. – TABLEAU DES EMPLOIS

Agents rémunérés par l'Office

Sur l'exercice 2024, 4,67 ETPT¹ ont été directement rémunérés par l'organisme.

Cela correspond notamment :

- Aux départs d'un chargé de mission et d'une gestionnaire de communication digitale au 30/04/2024 ;
- Aux recrutements de trois chargés de mission aux 2/04, 9/04 et 12/05 2024.

Agents mis à disposition de l'Office

Pour 2024, 1,92 ETPT sont inscrits :

2 agents mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, dont l'un à compter de février 2024.

2.2. – COMPTE DE RÉSULTAT

Sont commentés ci-après les écarts significatifs :

➤ CHARGES

Fonctionnement autres que charges de personnels :

Dans ce cadre, le montant exécuté des interventions comprend l'ensemble des montants versés aux opérateurs subventionnés ou aux bénéficiaires d'aide individuelles de l'année 2024 ou des années antérieures, alors que les montants inscrits au budget indiquent le montant total des aides qui peuvent être engagées, par un vote de l'Assemblée générale ou par la commande publique (cette dernière concernant le dispositif Ensenhar-professeur notamment).

L'exécution de ce budget dépend donc des tiers bénéficiaires et de leur capacité à demander le versement de leurs aides. Sont en effet comptabilisés comme charges les montants des aides versées uniquement.

➤ PRODUITS

Sur les subventions de l'État et des Régions, cela correspond à la totalité des subventions de fonctionnement versées et prévues au budget initial, ainsi qu'à 50% de la subvention d'équipement versée par la Région Nouvelle-Aquitaine. D'autres soldes ont été perçues liées à des engagements pris lors d'exercices antérieurs et provenant de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Union européenne et de l'ANRT notamment.

➤ RÉSULTAT

Le résultat comptable de l'Office est de **24 586,74 € en perte**, initialement estimé à 0 € au budget.

2.3. TABLEAU D'EXÉCUTION DE LA TRÉSORERIE

Le prévisionnel de trésorerie est calculé sur une base moyenne de répartition des encaissements et décaissements. Mais ces derniers sont pour la très grande majorité dépendants de tiers, d'où les écarts constatés dans la temporalité de leurs exécutions.

Gautier Lagalaye, Ordonnateur

G. LAGALAYE
Offici Public de la Lenga Occitana
22 Bd du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : +33 (0)5 31 61 10 50
Site : 130 0213480010

¹ Équivalent Temps Plein Travaillé. L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Annexe 2 à la délibération AG240312.05 – Balance définitive

Etablissement :	OFICI PUBLIC DE LA LENGA OCCITANA	CADRE 1	Exercice :	2024
Balance définitive des comptes du Grand livre				

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
110	report à nouveau créditeur	0,00	73 113,80	73 113,80	303 719,59	0,00	303 719,59	0,00	230 605,79
129	Résultat de l'exercice (déficit)	73 113,80	24 586,74	97 700,54	0,00	73 113,80	73 113,80	24 586,74	0,00
134121	Région Occitanie	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
1588	Autres prov pour riques et charges	0,00	339 357,31	339 357,31	339 357,31	0,00	339 357,31	0,00	0,00
Total classe:	1	73 113,80	437 057,85	510 171,65	648 076,90	73 113,80	721 190,70	24,586.74	235 605,79
20531	Logiciels acquis ou sous-traités	2 650,82	0,00	2 650,82	0,00	0,00	0,00	2 650,82	0,00
21356	Installations générales, agencements, aménagements	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
218327	Matériel informatique acquis	23 720,14	7 276,26	30 996,40	0,00	0,00	0,00	30 996,40	0,00
21887	Matériel téléphonique acquis	736,44	0,00	736,44	0,00	0,00	0,00	736,44	0,00
280531	Amortissement des logiciels	0,00	700,84	700,84	3 351,66	0,00	3 351,66	0,00	2 650,82
2818327	Amortissement du matériel informatique	0,00	0,00	0,00	18 618,77	5 056,76	23 675,53	0,00	23 675,53
281887	Amortissement Matériel Téléphonique	0,00	14,12	14,12	750,56	0,00	750,56	0,00	736,44
Total classe:	2	32 107,40	7 991,22	40 098,62	22 720,99	5 056,76	27 777,75	39,383.66	27 062,79
4011	Fournisseurs - Achats de biens ou de prestations d	0,00	262 458,32	262 458,32	0,00	262 458,32	262 458,32	0,00	0,00
4041	Fournisseurs - Achats d'immobilisations	0,00	7 276,26	7 276,26	0,00	7 276,26	7 276,26	0,00	0,00
4081	ENP - Achats de biens ou prestations de services	169,00	225 675,57	225 844,57	223 093,91	403 346,92	626 440,83	0,00	400 596,26
421	REMUNERATIONS	1 576,99	165 989,66	167 566,65	1 576,99	165 989,66	167 566,65	0,00	0,00
422	OEUVRES SOCIALES	140,00	0,00	140,00	0,00	196,00	196,00	0,00	56,00
4286	Personnel - Autres charges à payer	0,00	8 835,32	8 835,32	8 835,32	0,00	8 835,32	0,00	0,00
431	URSSAF	0,00	66 717,40	66 717,40	0,00	66 717,44	66 717,44	0,00	0,04
4373	Chèques restaurants	0,00	8 323,02	8 323,02	0,00	8 323,02	8 323,02	0,00	0,00
4374	Cotisations de retraite complémentaire	59,84	22 572,04	22 631,88	59,84	52 279,53	52 339,37	0,00	29 707,49
4376	Cotisations de prévoyance	67,67	0,00	67,67	67,67	0,00	67,67	0,00	0,00
4378	Autres org sociaux - Tickets restaurants	0,00	4 148,60	4 148,60	168,35	3 980,25	4 148,60	0,00	0,00
4387	Produits à recevoir	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
4417	Subventions de fonctionnement	1 500,00	1 875 000,00	1 876 500,00	0,00	1 873 000,00	1 873 000,00	3 500,00	0,00
4426	Prélèvement à la source	10,75	7 082,26	7 093,01	10,75	7 082,63	7 093,38	0,00	0,37
44711	Taxe sur les salaires	0,00	6 545,00	6 545,00	0,00	6 545,00	6 545,00	0,00	0,00
467	Autres comptes débiteurs ou créditeurs	3 300,00	889 743,46	893 043,46	200,00	892 843,46	893 043,46	0,00	0,00
4711	recette perçue avant emission de titres	0,00	861 917,75	861 917,75	50 000,00	811 917,75	861 917,75	0,00	0,00
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	12 980,00	12 980,00	6 140,00	6 840,00	12 980,00	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	362,17	33 311,13	33 673,30	0,00	33 673,30	33 673,30	0,00	0,00
487	Produits constatés d'avance	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
Total classe:	4	157 186,42	4 470 575,79	4 627 762,21	302 152,83	4 752 469,54	5 054 622,37	3,500.00	430 360,16
5151	Compte au Trésor	710 543,10	1 317 003,85	2 027 546,95	0,00	1 401 988,61	1 401 988,61	625 558,34	0,00

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
Total classe:	5	710 543,10	1 317 003,85	2 027 546,95	0,00	1 401 988,61	1 401 988,61	625,558.34	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	1 478,03	1 478,03	0,00	1 478,03	1 478,03	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	4 546,12	4 546,12	0,00	4 546,12	4 546,12	0,00	0,00
6135	location plus SAV	0,00	4 951,67	4 951,67	0,00	4 951,67	4 951,67	0,00	0,00
6138	Autres locations	0,00	7 157,05	7 157,05	0,00	7 157,05	7 157,05	0,00	0,00
616	Primes d'assurance	0,00	622,67	622,67	0,00	622,67	622,67	0,00	0,00
618	Divers	0,00	78,00	78,00	0,00	78,00	78,00	0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	288,00	288,00	0,00	288,00	288,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	373 656,79	373 656,79	0,00	373 656,79	373 656,79	0,00	0,00
6231	publicite annonce insertion	0,00	9 409,10	9 409,10	0,00	9 409,10	9 409,10	0,00	0,00
6256	MISSIONS	0,00	19 658,87	19 658,87	0,00	19 658,87	19 658,87	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	7 748,63	7 748,63	0,00	7 748,63	7 748,63	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	9 809,97	9 809,97	0,00	9 809,97	9 809,97	0,00	0,00
6283	formation continue du personnel de l'établissement	0,00	3 007,84	3 007,84	0,00	3 007,84	3 007,84	0,00	0,00
6287	Prestations extérieures d'informatique	0,00	14 480,21	14 480,21	0,00	14 480,21	14 480,21	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	0,00	13 660,00	13 660,00	0,00	13 660,00	13 660,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la formation profes	0,00	7 258,33	7 258,33	0,00	7 258,33	7 258,33	0,00	0,00
6411	Traitements, salaires et appointements	0,00	168 841,75	168 841,75	0,00	168 841,75	168 841,75	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	0,00	724,98	724,98	0,00	724,98	724,98	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	1 576,99	1 576,99	0,00	1 576,99	1 576,99	0,00	0,00
6451	Cotisations d'assurance maladie	0,00	66 717,44	66 717,44	0,00	66 717,44	66 717,44	0,00	0,00
64532	CNRACL	0,00	40 015,44	40 015,44	0,00	40 015,44	40 015,44	0,00	0,00
645351	RAFP	0,00	1 949,57	1 949,57	0,00	1 949,57	1 949,57	0,00	0,00
645352	IRCANTEC	0,00	6 795,72	6 795,72	0,00	6 795,72	6 795,72	0,00	0,00
64538	Cotisation retraite pension autres	0,00	18 473,48	18 473,48	0,00	18 473,48	18 473,48	0,00	0,00
6478	Divers	0,00	13 181,35	13 181,35	0,00	13 181,35	13 181,35	0,00	0,00
65731	Charges d'intervention pour compte propre – transfert aux	0,00	169 117,25	169 117,25	0,00	169 117,25	169 117,25	0,00	0,00
65734	Charges d'intervention pour compte propre Transferts aux	0,00	878 221,00	878 221,00	0,00	878 221,00	878 221,00	0,00	0,00
6811	Dotation aux amortissements des immo corp et incor	0,00	5 056,76	5 056,76	0,00	5 056,76	5 056,76	0,00	0,00
6815	Dot aux prov pr risques et charges fonctionnement	0,00	325 734,31	325 734,31	0,00	325 734,31	325 734,31	0,00	0,00
Total classe:	6	0,00	2 174 217,32	2 174 217,32	0,00	2 174 217,32	2 174 217,32	0,00	0,00
7412	Autres ministères	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00
74121	contribution pour charge de service public	0,00	131 000,00	131 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00	0,00	0,00
7442	Région	0,00	1 752 500,00	1 752 500,00	0,00	1 752 500,00	1 752 500,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers	0,00	17 051,29	17 051,29	0,00	17 051,29	17 051,29	0,00	0,00

Compte		Débit			Crédit			Solde	
N° compte	Libellé	BE	Opération ex	Total	BE	Opération ex	Total	Débit	Crédit
7815	Reprises prov pr risques et charges fonctionnement	0,00	316 153,00	316 153,00	0,00	316 153,00	316 153,00	0,00	0,00
Total classe:	7	0,00	2 220 204,29	2 220 204,29	0,00	2 220 204,29	2 220 204,29	0.00	0,00
890	Bilan d'ouverture	0,00	971 235,47	971 235,47	0,00	971 235,47	971 235,47	0,00	0,00
Total classe:	8	0,00	971 235,47	971 235,47	0,00	971 235,47	971 235,47	0.00	0,00
Total général		972 950,72	11 598 285,79	12 571 236,51	972 950,72	11 598 285,79	12 571 236,51	693 028,74	693 028,74

Bilan

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2 023	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Brut	Amortissement dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 650,82	2 650,82			Financements reçus		
Immobilisations corporelles					Financement de l'actif par l'état		
Terrains					Financement de l'actif par des tiers	5 000,00	
Constructions	5 000,00		5 000,00		Fonds propres des fondations		
Installations techniques, matériels et outillage					Ecarts de réévaluation		
Collections					Réserves		
Biens historiques et culturels					Report à nouveau	230 605,79	
Autres immobilisations corporelles	31 732,84	24 411,97	7 320,87		Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-24 586,74	
Immobilisations mises en concession					Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur commandes					TOTAL FONDS PROPRES	211 019,05	
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations corporelles (biens vivants)					Provisions pour risques et charges		
					Provisions pour risques		
Immobilisations financières					Provisions pour charges		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 383,66	27 062,79	12 320,87		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
					DETTES FINANCIERES		
					Emprunts obligataires		
					Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
					Dettes financières et autres emprunts		
					TOTAL DETTES FINANCIERES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES		
Stocks							
Créances					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	400 596,26	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne	3 500,00		3 500,00		Dettes fiscales et sociales	29 763,90	
Créances sur les clients et comptes rattachés					Avances et acomptes reçus		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)					Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)					Autres dettes non financières		
Créances sur les autres débiteurs					Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance							
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	3 500,00		3 500,00		TOTAL DETTES NON FINANCIERES	430 360,16	
TRESORERIE					TRESORERIE		
Valeurs mobilières de placement					Autres éléments de trésorerie passive		
Disponibilités	625 558,34		625 558,34				
Autres							
TOTAL TRESORERIE	625 558,34		625 558,34		TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation					Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion actif					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	668 442,00	27 062,79	641 379,21		TOTAL GENERAL	641 379,21	

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023	PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	1 478,03				
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de services par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	259 158,53		Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
			Subventions pour charges de service public		
			Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 207 000,00	
			Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Charges de personnel			Dons et legs		
Salaires,traitements et rémunérations diverses	164 802,13		Produits de la fiscalité affectée		
Charges sociales	115 156,22				
Intéressement et participation					
Autres charges de personnel	6 027,35				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	8 853,03		Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
			Ventes de biens ou prestations de services		
			Produits de cessions d'éléments d'actif		
			Autres produits de gestion	13 051,29	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	536 612,78		Production stockée et immobilisée		
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
CHARGES D'INTERVENTION			Autres produits		
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transferts aux ménages			Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	316 153,00	
Transferts aux entreprises			Reprises du financement rattaché à un actif		
Transferts aux collectivités territoriales					
Transferts aux autres collectivités	1 024 178,25				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	1 024 178,25				
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 560 791,03		TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 536 204,29	
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges d'intérêt			Produits des participations et des prêts		
			Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Intérêts sur créances non immobilisées		
Pertes de change			Produits des valeurs mobilières de placement et de		
			la trésorerie		
Autres charges financières			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux amortissements,dépréciations et aux provisions financières			Gains de change		
			Autres produits financiers		
			Reprises sur amortissements,dépréciations et provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES			TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
Impôt sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (B E N E F I C E)			RESULTAT DE L'ACTIVITE (P E R T E)	24 586,74	
TOTAL CHARGES	1 560 791,03		TOTAL PRODUITS	1 560 791,03	

Délibération AG250312.06 – Adoption du programme d’activités 2025 ;

Mesdames, Messieurs,

2025 constitue la première année de mise en œuvre du nouveau projet d’établissement du Groupement. Le plan de charges est défini selon les axes du programme d’activités 2025-2030 et ajusté en fonction des moyens potentiellement mobilisables.

Le programme d’activités 2025, sous réserve du vote du budget proposé dans la délibération suivante n°AG250312.07, est résumé dans le tableau ci-après et détaillé en annexe de la présente.

La répartition des activités territorialisées ou “à la carte” est projetée à 50% sur chacune des deux Régions.

AXES / CHAMPS D'ACTIVITE	NBRE JOURS PREV	COUTS EXT. PREV	COUT TOT PREV
DEVELOPPER			
Démarches ou projets interrégionaux	149		56 k€
Programme de coopération interrégionale pluriannuel	26	600 k€	609 k€
Activités territorialisées, « à la carte »	566	188 k€	400 k€
OBSERVER			
Observatoire de l'enseignement	102		38 k€
Observatoire des acteurs et des actions			
Observatoire de l'usage social de la langue			
COMMUNIQUER			
Plan de communication « sur l'Office »	112	35 000 €	77 k€
Plan de communication « sur la langue »			
TRANSVERSAL			
Pilotage	131		183 k€
Veille et recherche de financements	20		
Gestion administrative et financière	165	29 471 €	
Coopération interne et provisions pour ajustement	95		

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j’ai l’honneur de proposer à l’Assemblée Générale

ARTICLE UNIQUE : le programme d’activités 2025 tel que précisé dans la présente ainsi qu’en annexe est adopté, sous réserve du vote du budget initial.



Jean-Luc Armand
Président du conseil d’administration

Annexe n°1 à la délibération n°AG250312.06 : programme d'activités 2025, objectifs détaillés

AXES	SOUS-AXES	OBJETCIFS GENERAUX	OBJECTIFS DETAILLES	AGENT
DEVELOPPER	Conception, accompagnement ou pilotage de projets interrégionaux	Aboutir convention-cadre de développement de la transmission et de l'usage de l'occitan	Finalisation des rapports de bilan, de prospective et de préconisations Préparation des ultimes temps de discussion sur le projet de convention. Suivi des allers-retours finaux. Coordination du document final pour signature.	S. BLACHON
		Concevoir un schéma de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle : phase 1	Réalisations 2025 projetées : - Diagnostic et cadrage méthodologique - Installation comitologie - Identification des enjeux - Fixation des objectifs et d'un premier niveau de plan d'actions La phase de diagnostic doit notamment permettre de tirer bilan des projets portés par l'Office dans ce cadre (bourses Ensenhar, GRAAF, Plan lycée) et d'analyser comparativement la situation pour d'autres langues régionales. <i>NOTA : cette démarche pourra s'appuyer en 2025 sur l'accueil d'un stagiaire de niveau Master pendant 4 mois.</i>	S. BLACHON
		Concevoir un projet de plateforme numérique d'auto-apprentissage	Conception d'un projet de plateforme numérique d'auto-apprentissage : enjeux, objectifs, modalités, estimation financière.	V. JAVALOYES
		Concevoir outils et projets de médiation linguistique	Déclinaison de l'axe « médiation linguistique » du projet d'établissement : projection d'outils et démarches innovants et études de préféabilité permettant, à l'appui, la recherche de financements par la direction et pour mise en œuvre.	V. JAVALOYES
	Programme de coopération interrégionale	Installer et animer les instances réunissant les coopérateurs interrégionaux	Installation, préparation, animation et restitution des instances pour l'élaboration d'un premier programme commun de coopération pluriannuel qui démarrerait en 2026.	G. LAGALAYE
		Accompagner, mobiliser ou soutenir les opérateurs des politiques éducatives	Accompagnement et mobilisation des opérateurs interrégionaux du domaine éducatif.	S. BLACHON
		Accompagner, mobiliser ou soutenir les opérateurs des politiques culturelles	Accompagnement et mobilisation des opérateurs interrégionaux des domaines culturel et linguistique.	V. JAVALOYES
		Accompagner, mobiliser ou soutenir l'autre opérateur de politique linguistique		

	Activités territorialisées	Contribuer au développement de l'enseignement scolaire en Nouvelle-Aquitaine	Contribution à la déclinaison académique de la convention-cadre sur Bordeaux, Limoges et Poitiers. Participation aux instances départementales de concertation : préparation et restitution. Mobilisation et accompagnement des Conseils départementaux et Métropoles pour la signature des conventions académiques. Accompagnement des services de l'Etat dans l'ouverture de nouveaux cursus en lien avec les partenaires du cadre conventionnel.	M. PUECH (ac. de Bordeaux) O. ZERDAB (ac. de Limoges et Poitiers)
		Contribuer au développement de l'enseignement scolaire en Occitanie	Contribution à la déclinaison académique de la convention-cadre sur Montpellier et Toulouse. Participation aux instances départementales de concertation : préparation et restitution. Mobilisation et accompagnement des Conseils départementaux et Métropoles pour la signature des conventions académiques. Accompagnement des services de l'Etat dans l'ouverture de nouveaux cursus en lien avec les partenaires du cadre conventionnel.	S. BLACHON (ac. de Montpellier) N. FALXA (ac. de Toulouse Sud) O. ZERDAB (ac. de Toulouse Nord)
		Mettre en œuvre le dispositif Ensenhar professeur en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie	Pilotage du dispositif en lien avec les différentes parties prenantes et selon l'échéancier fixé. Analyse en continu du dispositif et propositions d'amélioration pour la session 2025-2026 et, par anticipation, pour la session 2026-2027.	M. PUECH (coordination + RNA) O. ZERDAB (ROCC)
		Mettre en œuvre les « reliquats » des dispositifs d'aides individuelles, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie	Pilotage du dispositif Ensenhar étudiant en lien avec les différentes parties prenantes et selon l'échéancier fixé. Réalisation d'un bilan du dispositif et propositions d'évolution pour la session 2026-2027.	O. ZERDAB S. BLACHON
		Contribuer au développement de la socialisation en Nouvelle-Aquitaine	Elaboration et signature des conventions de partenariat avec les territoires prioritaires. Prise de connaissance des territoires et de leurs réseaux acteurs. Accompagnement de toute Commune qui connaîtra l'ouverture d'un cursus scolaire en oc à la rentrée 2025, le cas échéant. Elaboration et signature des conventions de partenariat départementales selon le positionnement des Collectivités correspondantes.	V. JAVALOYES (33, 64) M. PUECH (24, 33, 40, 47) O. ZERDAB (16, 18, 19, 87)
		Contribuer au développement de la socialisation en Occitanie	Elaboration et signature des conventions de partenariat avec les territoires prioritaires.	S. BLACHON (11, 30, 34, 48, 66)

			Prise de connaissance des territoires et de leurs réseaux acteurs. Accompagnement de toute Commune qui connaîtra l'ouverture d'un cursus scolaire en oc à la rentrée 2025, le cas échéant. Elaboration et signature des conventions de partenariat départementales selon le positionnement des Collectivités correspondantes.	N. FALXA (09, 31, 32, 65) O. ZERDAB (12, 46, 81, 82)
OBSERVER		Installer et animer l'observatoire de l'enseignement	Installation et animation de l'observatoire de l'enseignement, dont - Réalisation de l'enquête « 1^{er} degré/2 nd degré » (DSDEN64) - Réalisation de 4 à 6 enquêtes « ressources dormantes » - Participation au réseau des Offices - Rapport annuel de suivi de la convention-cadre Installer et animer l'observatoire des acteurs et des actions, dont - Pérennisation de la base de données constituée et structuration de l'approche collaborative pour son actualisation - Réalisation de l'ensemble des portraits des territoires prioritaires (volet 1/3) Observatoire de l'usage social de la langue : approche méthodologique - Bref diagnostic et proposition de cadrage pour 2026.	N. FALXA
		Installer et animer l'observatoire des acteurs et des actions		
		Cadrer méthodologiquement l'observatoire de l'usage social de la langue		
COMMUNIQUER		Détailler, planifier et mettre en œuvre la stratégie de communication validée en 2024 « sur l'Office » et « sur la langue ».	Sur l'Office : projet d'établissement, offre de services interrégionale et convention-cadre prioritairement Sur la langue : structuration de la communication digitale, révision des outillages préexistants, accompagnement et mobilisation des membres de l'équipe sur la présence événementielle... priorité étant donnée à la transformation de l'image de la langue comme « langue de l'école ». Coordination pour l'Office des rencontres occitanes 2025, le cas échéant.	V. JAVALOYES F. MALARDIER
TRANSVERSAL		Veiller et rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets.	En priorité 2025 : - Observatoires : tentative POCTEFA juin 2025 pour amplification et partage à l'échelle des langues romanes pyrénéennes - Plateforme FOAD et application ludique pour réalisation - Plan de médiation linguistique pour lancement - Communication digitale sur la langue pour amplification	G. LAGALAYE

		Gérer financièrement le Groupement.	Sous le pilotage de l'ordonnateur et en lien régulier avec l'agent comptable du Groupement : - Gestion de la comptabilité générale : écritures comptables. - Gestion de la paie et écritures afférentes, en lien avec un cabinet externe. - Suivi budgétaire : rapports trimestriels notamment. - Conseil technique auprès de l'ordonnateur.	F. MALARDIER
		Gérer administrativement le Groupement.	Sous le pilotage du directeur et, quand le plan de charges le nécessite, avec le soutien d'un autre membre de l'équipe - Gestion du secrétariat des instances et élaboration des rapports inhérents aux fonctions exercées - Gestion des ressources humaines : suivi des congés et des absences, mise à jour des dossiers des employés, gestion des frais de mission et des tickets restaurant ; - Commande publique : suivi des procédures ainsi que des marchés et des relations administratives avec les prestataires (hors dispositifs Ensenhar) ; - Administration générale : accueil téléphonique, gestion des courriers et courriels de la boîte générique « contact ».	F. MALARDIER

Annexe n°2 à la délibération n°AG250312.06 : tableau de synthèse, incidences financières et organisationnelles

D'OC : activités, MOA et ressources

Au 3/03/2025

ACTIVITES	MOA	RESSOURCES										NUMERAIRE OU MUTUALISE HORS PERSONNEL				TOT GENERAL
		RH (toutes charges)		AGENTS								TOT	Etat	RNA	ROCC	
		TOT (jours)	TOT (€)	GL	SB	NF	VJ	MP	OZ	FM						
DEVELOPPEMENT																
Conception, accompagnement ou pilotage de projets interrégionaux portés																
Convention-cadre et conventions déclinées développement occitan	Office	27	10 075 €	10	17							- €				10 075 €
Conception d'un schéma de développement de l'ESR et de la formation professionnelle	Office	77	28 733 €	5	72							- €				28 733 €
Projet FOAD, plateforme d'apprentissage	Office	15	5 597 €					15				- €				5 597 €
Projets de médiation linguistique	Office	20	7 463 €					20				- €				7 463 €
Projets numériques	Office	5	1 866 €	5								- €				1 866 €
Projet plateforme audiovisuelle	Office	5	1 866 €	5								- €				1 866 €
Programme de coopération interrégionale																
Animation coopération interrégionale	Office	15	5 597 €	10				5				8 000 €	3 120 €	2 480 €	2 400 €	13 597 €
Accompagnement/soutien opérateurs politique culturelle	Office	4	1 493 €	2						2		248 650 €	11 000 €	133 500 €	104 150 €	250 143 €
Accompagnement/soutien opérateurs politique éducative	Office	5	1 866 €	3						2		175 400 €		99 000 €	76 400 €	177 266 €
Accompagnement/soutien opérateur politique linguistique	Office	2	746 €	1						1		167 700 €	15 000 €	71 000 €	81 700 €	168 446 €
Activités territorialisées																
Contribution au développement de l'enseignement scolaire en Nouvelle-Aquitaine	MEN	80	29 852 €			0			40	40		- €				29 852 €
Contribution au développement de l'enseignement scolaire en Occitanie	MEN	120	44 778 €			40	40			40		- €				44 778 €
Dispositif ensenhar professor en Nouvelle-Aquitaine	RNA	50	18 658 €						30	20		109 851 €		109 851 €		128 509 €
Dispositif ensenhar professor en Occitanie	ROCC	50	18 658 €						30	20		77 191 €			77 191 €	95 849 €
Dispositif aides individuelles (bourses Ensenhar+DCL) en Nouvelle-Aquitaine	RNA	3	1 119 €							3		160 €		160 €		1 279 €
Dispositif aides individuelles (bourses Ensenhar+DCL) en Occitanie	ROCC	3	1 119 €							3		1 200 €			1 200 €	2 319 €
Contribution au développement de la socialisation en Nouvelle-Aquitaine	RNA	150	55 973 €					47	82	21		- €				55 973 €
Contribution au développement de la socialisation en Occitanie	ROCC	110	41 047 €			40	40			30		- €				41 047 €
Conception, accompagnement ou pilotage de projets locaux	Autres	0	- €									- €				- €
OBSERVATION																
Observatoire de l'enseignement	Office	52	19 404 €			52						- €				19 404 €
Observatoire des acteurs et des actions	Office	40	14 926 €			40						- €				14 926 €
Observatoire de l'usage social de la langue	Office	10	3 732 €			10						- €				3 732 €
COMMUNICATION																
Fonction et réalisations Office	Office	30	11 195 €					25		5						46 195 €
Offre de services de l'Office	Office	34	12 687 €					30		4						12 687 €
Transformation image de langue morte	Office	4	1 493 €					3		1		35 000 €	13 650 €	10 850 €	10 500 €	1 493 €
Transformation image langue de l'école	Office	35	13 060 €					30		5						13 060 €
Promotion utilité professionnelle de la langue	Office	9	3 358 €					7		2						3 358 €
TRANSVERSAL																
Transversal	Office	191	71 272 €	131	10	10	10	10	10	10		- €				71 272 €
Veille recherche de financements	Office	20	7 463 €	20								- €				7 463 €
Provision	Office	35	13 060 €	5	5	5	5	5	5	5		- €				13 060 €
Gestion administrative et financière transversale	Office	165	61 570 €							160		500 €	200 €	150 €	150 €	62 070 €
Locaux	Office	0	- €									28 971 €	490 €	16 596 €	11 885 €	28 971 €
TOTAL		1366	509 728 €	197	184	197	197	197	197	197		852 623 €	43 460 €	443 587 €	365 576 €	1 362 351 €
	Verif		1366			197	184	197	197	197	197					

PM coût/jour Office

373 €

TOT Office (3 membres)	800	59%
TOT "à la carte" / activités territorialisées	566	41%
RNA	283	50%
ROCC	283	50%
Autres	0	

	GL	SB	NF	VJ	MP	OZ	FM
Thématique interrégionale	100%	57%	59%	76%	8%	10%	100%
Territorialisé RNA	0%	0%	0%	24%	77%	43%	0%
Territorialisé ROCC	0%	43%	41%	0%	15%	47%	0%



Délibération AG250312.07 – Adoption du budget initial 2025 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait au budget.

Il s'agit par conséquent d'adopter le budget initial 2025 du Groupement. Une décision budgétaire modificative pourra venir préciser les arbitrages budgétaires définitifs, le cas échéant.

En termes de dépenses sont prévus :

- 321 k€ pour les charges de personnel et les taxes sur les salaires ;
- 194 k€ pour les dispositifs propres, aides individuelles et autres interventions « à la carte » de chacun des membres ;
- 592 k€ pour le programme de coopération interrégional via lequel le fonctionnement des opérateurs interrégionaux partenaires peut être financé ;
- 104 k€ pour les autres charges (prestations de communication, partenariats divers de coopération, fournitures, autres sous-traitances et honoraires, missions) ;
- 3 k€ pour la dotation aux amortissements.

Soit un total de dépenses prévisionnelles de 1 214k€.

En termes de recettes sont prévues les contributions suivantes des trois Collectivités publiques membres du Groupement :

- 131 k€ de l'Etat, dont :
 - Dont 81k€ du ministère de l'Education nationale ;
 - Dont 50k€ du ministère de la Culture.
- 580 k€ de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- 503 k€ de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

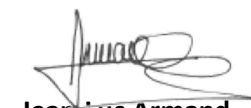
Soit un total de recettes prévisionnelles de 1 214k€.

En termes de mutualisation, sont prévues la mise à disposition :

- De deux agents du Ministère de l'Education nationale, 1,93 équivalents temps plein, estimée à 126 k€ ;
- Des locaux de Toulouse et de Bordeaux par les Régions, estimée à 23k€.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le budget initial 2025 du Groupement, tel que présenté en annexe 1, est approuvé.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement

DEPENSES

Achats fournitures (60)	1 001 €
Achats sous-traitance (61)	12 548 €
Honoraires, missions... (62)	90 670 €
Ensenhar professeur (62)	186 136 €
Location Ciutat (62)	4 580 €
Locations Ensenhar professeur (62)	- €
Taxe sur les salaires (63)	15 564 €
Charges de personnel (64)	305 167 €
Subventions interrégionales (65)	591 750 €
Aides individuelles (65)	2 860 €
Dotation aux amortissements	3 275 €
TOTAL	1 213 550 €

RECETTES

ETAT EDUCATION (=contribution 2024 PM)	81 000 €
ETAT CULTURE (=contribution 2024 PM)	50 000 €
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (+4% contribution 2024)	580 000 €
REGION OCCITANIE (-5% contribution 2024)	502 550 €
TOTAL	1 213 550 €

MUTUALISATION

Mutualisation moyens humains (DGESCO)	125 667 €
Mutualisation moyens matériels (Régions)	23 135 €
TOTAL	148 801 €

Annexe n°2 à la délibération n°AG250312.07 – Synthèse croisée du budget initial 2025

DEPENSES / RECETTES (DONT MUTUALISATION)		ETAT		RNA		ROCC	
Charges de personnel et autres charges (numéraire)	428 224 €	105 000 €	25%	161 612 €	38%	161 612 €	38%
Location la Ciutat	4 580 €	- €	0%	4 580 €	100%	- €	0%
Mises à disposition	148 801 €	125 667 €	84%	11 627 €	8%	11 508 €	8%
Sous-total	581 606 €	230 667 €	40%	177 819 €	31%	173 120 €	30%
Ensenhar professeur (formation)	186 136 €	- €	0%	108 648 €	58%	77 488 €	42%
Ensenhar professeur (locations)	- €	- €	####	- €	#####	- €	####
Aides individuelles (EnsPr frais, Bourses EnsEtud, DCL)	2 860 €	- €	0%	1 660 €	58%	1 200 €	42%
Subventions	600 750 €	35 000 €	6%	303 500 €	51%	262 250 €	44%
Sous-total	789 746 €	35 000 €	4%	413 808 €	52%	340 938 €	43%
TOTAL	1 371 352 €	265 667 €	19%	591 627 €	43%	514 058 €	37%
RAPPEL CONTRIBUTIONS 2024	1 336 135 €	227 000 €	17%	569 627 €	43%	539 508 €	40%
EVOLUTION 2025 PAR RAPPORT A 2024	35 217 €	38 667 €		22 000 €		- 25 450 €	
CONTRIBUTIONS TOTALES NUMERAIRES SOLLICITEES 2025	1 217 970 €	140 000 €	11%	580 000 €	48%	502 550 €	41%

Annexe n°3 à la délibération n°AG250312.07 – Historique et état du compte 110

Année	Etat	RNA	ROCC	TOTAL	EVOLUTION CPTE 110
2015	- €	- €	- €	- €	- €
2016	- €	52 800,39 €	20 807,59 €	73 607,98 €	73 607,98 €
2017	- €	42 575,08 €	18 762,92 €	23 812,16 €	97 420,14 €
2018	- €	51 300,46 €	18 571,14 €	69 871,60 €	167 291,74 €
2019	- €	56 323,66 €	10 153,55 €	46 170,11 €	
Inscription directe au compte 110 :	- €	22 195,00 €	52 465,00 €	74 660,00 €	288 121,85 €
2020	- € -	2 850,11 €	5 482,43 €		
Inscription directe au compte 110 :	- €	8 000,00 €	-	332,54 €	287 789,31 €
2021	- € -	7 584,45 €	8 992,29 €		
Inscription directe au compte 110 :	- €	17 430,00 €	900,00 €	19 737,84 €	307 527,15 €
2022	- € -	13 212,77 €	9 405,20 €		
Inscription directe au compte 110 :	- €	- €	- €	3 807,57 €	303 719,59 €
2023	- € -	62 701,90 €	10 411,90 €		
Inscription directe au compte 110 :	- €	- €	-	73 113,80 €	230 605,79 €
2024	0 -	10 005,36 €	14 581,39 €		
Inscription directe au compte 110 :	- €	- €	-	24 586,74 €	206 019,05 €
Montant au compte 110 au 1/01/2025	- €	154 270,01 €	51 749,03 €	206 019,04 €	
	0%	75%	25%		

Délibération AG250312.08 – Programme de coopération interrégionale 2025 : soutien au fonctionnement des opérateurs interrégionaux partenaires – 1^{er} volet

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane initie et anime un programme de coopération interrégionale visant la mobilisation des opérateurs interrégionaux qui souhaiteront en être partenaires. Dans ce cadre, il peut, conformément à la délibération n°AG240306.07, soutenir le fonctionnement desdits opérateurs par l'octroi de subventions.

Les moyens mobilisables sont ceux fléchés par les trois membres du Groupement dans le cadre de la ligne budgétaire « programme de coopération interrégionale » précisée dans la délibération N°AG250312.07.

Dans cette perspective, il est proposé d'adopter un premier volet d'aides à des opérateurs interrégionaux dont le détail figure ci-dessous :

PREMIER VOLET D'ATTRIBUTION 2025				
	TOTAL	ETAT	RNA	ROCC
Congrès	154 800 €	15 000 €	71 000 €	68 800 €
Oc-prod / Octele	85 600 €		40 000 €	45 600 €
Conta'm	140 000 €	9 000 €	91 000 €	40 000 €
Oc-bi	130 000 €		80 000 €	50 000 €
Canopé – Cap'Oc	30 000 €		15 000 €	15 000 €
APRENE	13 600 €		4 000 €	9 600 €
IEO OPM - action Open Agenda	7 000 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	561 000 €	26 000 €	303 500 €	231 500 €

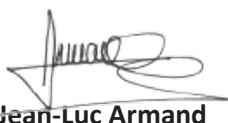
Soit un montant total de 561 000 € en 2025 pour ce premier volet d'attributions.

Les aides mentionnées de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine sont à considérer comme attribuées à 100 % pour l'année 2025.

Les aides mentionnées pour la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pourront faire l'objet d'un second volet d'attribution au cours de l'année 2025.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : des aides d'un montant total de 561 000 € sont attribuées sous forme de subventions aux bénéficiaires tel que figurant dans la présente.



Jean-Luc Armand

Président du Conseil d'administration du Groupement

Délibération AG250312.09 – Adoption de rédaction des nouveaux procès-verbaux

Mesdames, Messieurs,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entraient en vigueur le 1^{er} juillet 2022 qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements et qui mentionne (cf. fiche explicative DGCL en annexe) :

Article 3 : « La teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. A titre d'illustration, on observera que l'inscription dans le procès-verbal des projets de délibération qui n'auraient pas été adoptés à l'issue du vote est souvent indispensable à la compréhension des échanges. »

Article 4 : « Les assemblées délibérantes peuvent toutefois décider, sans que la loi ne s'y oppose, d'ajouter dans le contenu du procès-verbal, à des fins de transparence et de mémoire, des mentions autres comme les projets de délibérations qui ont été examinés. »

Est proposé de simplifier la retranscription des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration. Conformément au CGCT, ceux-ci ne mentionneraient plus l'ensemble des prises de parole mais désormais « la teneur des discussions [...], qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. »

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale approuve la retranscription résumée de ses séances dans le cadre des procès-verbaux.



Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

- Le procès-verbal des séances des assemblées délibérantes -

NB : la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements supprime le compte rendu des séances des assemblées délibérantes des communes, EPCI et syndicats mixtes fermés.

Le **procès-verbal** a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement (par exemple : discussions, débats, interruption de séance...) et des décisions des séances des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le **contenu** et les modalités de **publicité** et de **conservation** du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes (article L. 2121-15 du CGCT), les départements (article L. 3121-13 du CGCT) et les régions (article L. 4132-12 du CGCT). Par renvoi, ces modifications s'appliquent également aux EPCI (article L. 5211-1 du CGCT) et aux syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT).

La suppression par l'ordonnance du **compte rendu** des séances du conseil municipal, qui n'avait pas d'équivalent pour les autres catégories de collectivités territoriales et dont le contenu faisait souvent doublon avec celui du procès-verbal, tend aujourd'hui à faire du procès-verbal **le document par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales**.

En tant que document d'archives, il est soumis aux dispositions du livre II du code du patrimoine.

1. La rédaction du procès-verbal

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des **secrétaires**¹, est arrêté² au commencement de la séance suivante, et **signé** par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques³.

¹ Pour les communes, l'article L. 2121-15 précise que les secrétaires sont nommés par le conseil municipal parmi ses membres. Ils peuvent être aidés par des auxiliaires pris en dehors des membres du conseil municipal, qui assistent aux séances sans participer aux délibérations. Toutefois, le juge administratif a admis que la fonction de secrétaire de séance puisse être exercé par une personne non membre du conseil municipal dès lors que cette circonstance n'a pas exercé d'influence sur le sens de la décision prise (CAA de Lyon, 21 novembre 2017, n° 16LY00082). Cette jurisprudence semble pouvoir être transposée aux autres collectivités.

² Le procès-verbal doit être validé. La réforme ne prévoit aucun formalisme particulier.

³ Conseil d'Etat, 10 février 1995, Commune de Coudekerque-Branche, n° 147378.

Le CGCT détermine désormais avec précision le **contenu** du procès-verbal des assemblées délibérantes. Celui-ci doit ainsi mentionner :

- la date et l'heure de la séance ;
- les noms du président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés, et du ou des secrétaires de séance ;
- le quorum ;
- l'ordre du jour de la séance ;
- les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;
- les demandes de scrutin particulier ;
- le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;
- la teneur des discussions au cours de la séance, qui s'entend comme le résumé des opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. A titre d'illustration, on observera que l'inscription dans le procès-verbal des projets de délibération qui n'auraient pas été adoptés à l'issue du vote est souvent indispensable à la compréhension des échanges.

2. La publicité du procès-verbal

Pour les départements et les régions, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du département ou de la région, et un exemplaire papier est mis à la disposition du public. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Pour les communes (quelle que soit leur taille), les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés, **le procès-verbal est publié sous forme électronique lorsque la commune ou le groupement dispose d'un site internet.**

Que la commune ou le groupement concerné dispose d'un site internet ou non, il est par ailleurs tenu de mettre à disposition du public un exemplaire papier. Ces formalités sont accomplies dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle le procès-verbal a été arrêté.

L'objectif de la publication du procès-verbal est d'assurer l'information du public. A cet égard, la notion de mise à disposition de manière permanente et gratuite renvoie à l'accessibilité du procès-verbal de manière continue sur le site internet 7j/7 et 24h/24. Il est observé que la permanence de cette publicité n'exclut pas le dysfonctionnement ponctuel du site. Il est recommandé d'aligner la durée de mise à

disposition en ligne du procès-verbal sur celle de la durée d'utilité administrative soit au moins un an⁴.

3. La conservation de l'exemplaire original du procès-verbal

L'exemplaire original du procès-verbal, établi au choix de la collectivité sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la **pérennité**.

Il constitue en effet un document d'archives destiné à être conservé à titre définitif tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche.

3.1 Procès-verbal original sur support papier

Par souci de simplicité, il est fortement conseillé de relier les procès-verbaux des séances dans les registres de délibérations, répondant ainsi le mieux possible à l'obligation faite à la collectivité d'en assurer la pérennité.

3.2 Procès-verbal original sur support électronique

Un procès-verbal original sur support électronique ne peut s'entendre que d'un document numérique offrant la même force probante qu'un procès-verbal papier, Il doit par conséquent être signé électroniquement par un procédé fiable (règlement européen eIDAS du 23 juillet 2014 en matière de sécurité de la signature électronique).

La conservation d'un procès-verbal original électronique exige, dès la création de ce dernier et pour une durée indéfinie, de recourir à un système d'archivage électronique répondant aux exigences de la norme ZF 42-013.

➔ Dans la mesure où la tenue des procès-verbaux au format électronique **s'accompagne obligatoirement** de la tenue d'un registre des délibérations au format papier et qu'un exemplaire papier du procès-verbal est exigé au titre de l'information du public, il est recommandé de relier dans le registre des délibérations les copies de l'intégralité des procès-verbaux, la signature manuscrite du maire et du secrétaire de séance garantissant alors leur conformité à l'original électronique.

4. La communication du procès-verbal

Le CGCT reconnaît enfin à toute personne physique ou morale le droit de demander **communication** des procès-verbaux (articles L. 2121-26 pour les communes, L. 3121-17 pour les départements, L. 4132-16 pour les régions, et L. 5211-46 pour les EPCI). Cette communication s'opère dans les conditions définies aux articles L. 311-9 et suivants du CRPA.

⁴ Voir [instruction DAF/DPACI/RES/2009/018](#) du 28 août 2009 relative au tri et à la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements et régions) et structures intercommunales.

En application de l'article L. 5211-40-2 du CGCT, les conseillers municipaux des communes membres d'un EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant reçoivent communication du procès-verbal des séances dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Délibération AG250312.10 – Adhésion 2025 du Groupement à l'Association des professeurs de langues vivantes

Mesdames, Messieurs,

L'Association des professeurs de langues vivantes (APLV) est une association loi 1901 qui fédère l'ensemble des enseignants et des enseignantes de langues vivantes. Elle édite et publie la revue *Les Langues modernes* portant sur l'enseignement des langues en général, la linguistique appliquée à l'enseignement des langues, la didactique des langues, les politiques linguistiques, etc.

L'APLV est par ailleurs membre de l'Observatoire européen du plurilinguisme qui a pour vocation de fournir une plate-forme de mutualisation des moyens documentaires autour du plurilinguisme à l'échelle européenne et de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes (FIPLV), fondée en 1931 et qui dispose du statut d'organisation non gouvernementale auprès de l'UNESCO. Elle collabore également avec le Centre européen pour les langues vivantes et France Education International (ex CIEP). Plusieurs professeurs d'occitan sont membres de l'APLV, tous secteurs éducatifs confondus.

Les dispositions statutaires de l'APLV prévoient l'adhésion d'organisations partenaires au titre de membres associés. Ces membres ne participent pas aux votes mais peuvent prendre part aux travaux. Ils sont notamment sollicités dans le cadre des différents groupes de travail.

La participation de l'Office aux travaux de l'APLV constitue un moyen de renforcer le discours de preuve autour des enjeux du bi/plurilinguisme, en lien avec le développement de l'offre d'enseignement en occitan. Elle permet également de faire le lien avec les acteurs enseignants, institutionnels et européens.

Le montant de l'adhésion est fixé à 78€ pour 2025. Cette adhésion est valable pour la durée de l'année civile et inclut l'abonnement à la revue *Les Langues Modernes*.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : L'Office public de la langue occitane sollicite auprès de l'APLV une adhésion pour l'année civile 2025 en tant que membre associé pour un montant de 78€.

ARTICLE DEUX : Ce montant est inscrit au budget de fonctionnement 2025.



Jean-Luc Armand

Président du conseil d'administration

Délibération AG250312.11 – Dispositif ENSENHAR étudiant : caducités et abandon de bourses

Mesdames, Messieurs,

Caducité de six bourses ENSENHAR étudiant

Par sa décision n°AG210420.03 du 20 avril 2021, l'Assemblée générale du Groupement approuvait les nouveaux modèles de convention des bourses ENSENHAR Etudiant pour les bénéficiaires et installait des nouvelles clauses de caducité, y compris pour les anciens bénéficiaires.

Dans ces actes, il est stipulé :

(article 5) : « La bourse d'étude, objet des présentes, devient caduque de plein droit :

- Si la première demande de versement n'intervient pas dans un délai d'un an à compter de la notification de l'aide ;
- Si la dernière demande de versement n'intervient pas dans un délai de six mois à l'issue de l'année universitaire (avant la fin du mois de décembre). »

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée générale de prendre acte des six bourses 2018, 2022 et 2023 devenues caduques pour un montant de 7 250 € et détaillées ci-après :

Année convention	Référence	Nom	Prénom	Département de résidence *	Formation	Lieu de formation	Solde non versé
2018	BE18007NA	BILLA	Claire	Gironde	Licence 3	Bordeaux	2000 €
2022	BE22022OC	MARIE	Lisa	Aude	M1 MEEF	Carcassonne	750 €
2023	BE23016OC	ARBIOL	Guilhèm	Haute-Garonne	M1 MEEF	Carcassonne	1500 €
2023	BE23029OC	BIGOT	Quentin	Aveyron	M1 MEEF	Montauban	750 €
2023	BE23031OC	BLAYAC	Elise	Hérault	M2 MEEF	Carcassonne	750 €
2023	BE23032OC	AGREBI	Salomé	Haute-Garonne	M1 MEEF	Montauban	1500 €

Abandon de la bourse BE24024OC

Par décision n°AG241127.04, l'Assemblée générale du Groupement avait attribué une bourse de 3 000 € à une étudiante qui s'engageait à passer le CRPE spécial dans l'académie de Montpellier.

Cependant, cette étudiante a informé le Groupement par courrier reçu le 12 février 2025 de sa décision d'abandonner la bourse pour des raisons personnelles. Détails ci-dessous :

Année Convention	Référence	Nom	Prénom	Département de résidence	Formation et lieu de formation	Montant de la bourse
2024-2025	BE24024OC	PISTRE	Maëva	Aude	M1 – INSPE Carcassonne	3000€

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Il est pris acte des six bourses devenues caduques tel que figurant dans la présente.

ARTICLE DEUX : Il est pris acte de l'annulation d'une bourse tel que figurant dans la présente.


Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration

Délibération AG250312.12 - Constatation de la liste des subventions devenues caduques

Mesdames, Messieurs,

Par décision n°AG160322.03, l'Assemblée générale du Groupement approuvait les modèles d'actes attributifs de subvention (modèles d'arrêtés et modèles de convention) pour les bénéficiaires de subventions.

Dans ces actes, il est stipulé (article 9) : « La subvention, objet des présentes, deviendra caduque de plein droit :

- Si la réalisation complète du programme et sa demande de paiement n'est pas justifiée par le bénéficiaire dans le délai de 1 an à compter de la fin du programme telle que fixée dans le présent arrêté ;
- Si le bénéficiaire a fait connaître par courrier sa décision de ne pas réaliser l'action subventionnée. »

Les 9 structures figurant dans le tableau ci-dessous n'ont pas présenté de dossier de demande de versement de solde pour les subventions ici référencées :

Opérateur	Référence de subvention	AG d'attribution	Demande de solde	Montant du solde	Etat de la subvention
INSPE Aquitaine	21.056	1 800,00 €	Non reçue	1 800,00 €	Caduque
ALCOC	21.057	500,00 €	Non reçue	500,00 €	Caduque
CREO 31	22.003	3000,00 €	Non reçue	600,00 €	Caduque
UPPA	22.004	1 671,54 €	Non reçue	334,31 €	Caduque
CREO 32	22.012	2 000,00 €	Non reçue	400,00 €	Caduque
Université Paul Sabatier	22.050	2 220,00 €	Non reçue	2 220,00 €	Caduque
Radio Vicomté	23.002	500,00 €	Non reçue	100,00 €	Caduque
IEO 33	23.014	5 000,00 €	Non reçue	1 000,00 €	Caduque
IEO Fédéral	23.050	5 000,00 €	Non reçue	1 000,00 €	Caduque

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Il est pris acte des subventions 2021, 2022 et 2023 devenues caduques, listées dans la présente, pour un montant global de 7 954,31 €.



Jean-Luc ARMAND

Président du Conseil d'administration